Nature Environnement 17

Rapport d'activités 2017

Etudier

Eduquer

Préserver

Défendre

Nature Environnement 17
Association de Protection de la Nature et de l'Environnement en Charente-maritime

Sommaire

Introduction **p.3**

Vie Associative **P. 4**

L'équipe salariés P.4
Le Comité Directeur p.4

Etudier et protéger **P.5**

Les contrats d'Objectifs p.5
Les études naturalistes p.11

Apprendre et sensibiliser **p.18**

Les contrats d'Objectifs p.18
Les projets pédagogiques p.20
Les prestations d'étude et de service p.24
Les animations grand public p.24
L'Antenne de Saintes p.25
Réseau p.25

Préserver et gérer **p.26**

La RNR de La Massonne p.26
Le marais de La Brûlée p.20
Le marais des Bariteaux p.24

Représenter et défendre **p.38**

La cellule juridique p.38
Les commissions et groupes de travail p.44

Introduction

Créée en 1967 sous le nom SEPRONAS (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge), Nature Environnement 17 (NE17) est une association départementale, type loi 1901, agréée pour la défense de la Nature et de l'Environnement en Charente Maritime.

Elle a pour mission :

- d'**étudier, protéger et conserver** la faune et la flore ainsi que leurs habitats,
- d'**informer et de sensibiliser** à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel,
- de **lutter** contre toutes menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité.

Elle est affiliée à France Nature Environnement (FNE), association nationale basée à Paris, et est fédérée au niveau régional par Poitou-Charentes Nature (PCN), dont le siège social est à Fontaine-le-Comte.

2017
en quelques chiffres

248 Adhérents

Dont 11 associations

10 salariés permanents

18 administrateurs bénévoles

L'équipe salariés

L'équipe permanente de l'association est composée de 10 salariés dont l'activité est organisée autour de quatre grands pôles :

- les études pour la protection et la conservation des espèces et de leurs milieux
- l'éducation à l'environnement
- la gestion d'espaces naturels
- la cellule juridique

Trois personnes en CDD sont venues renforcer l'équipe des permanents ou remplacer temporairement certains d'entre eux. Merci à ces personnes qui ont apporté leurs compétences et qu'il a été difficile de voir partir au retour des titulaires. On aimerait bien que chacun puisse rester ce qui serait possible en augmentant le nombre de missions qui sont confiées à l'association.

Par ailleurs 2 personnes ont effectué leur stage dans l'association.

Les grandes orientations de l'association sont décidées par un Comité Directeur qui se réunit tous les mois. Il est composé de bénévoles, experts dans différents domaines liés à l'environnement.

Le Comité Directeur

Le Comité Directeur est constitué de 18 adminstrateurs dont 1 coordonnateur, 1 trésorier, 1 secrétaire et 2 membres titulaires de notre fédération régionale, Poitou-Charentes Nature. Le Comité Directeur se réunit 1 fois par mois.

Certains administrateurs sont les référents de domaines tels que : gestion de l'eau, installations classées, réserve naturelle régionale, gestion des déchets et économie circulaire, gestion du personnel, recours juridiques, etc.

En 2017 les membres du Comité Directeur sont :

- Christian Baron
- René Barthe
- Jackie Bernardin
- Jean-Marie Bourry
- Richard Braconneau
- Dominique Cartier Rémond
- Dominique Chevillon
- Jean-Joël Gaurier
- Sylvie Hamon
- Monique Hyvernaud
- Jean-Claude Martin
- Christine Maillet
- Fabrice Parvéry
- Patrick Picaud
- Jean-Yves Piel
- Brigitte Raymond
- Serge Seguin
- Bruno Toison

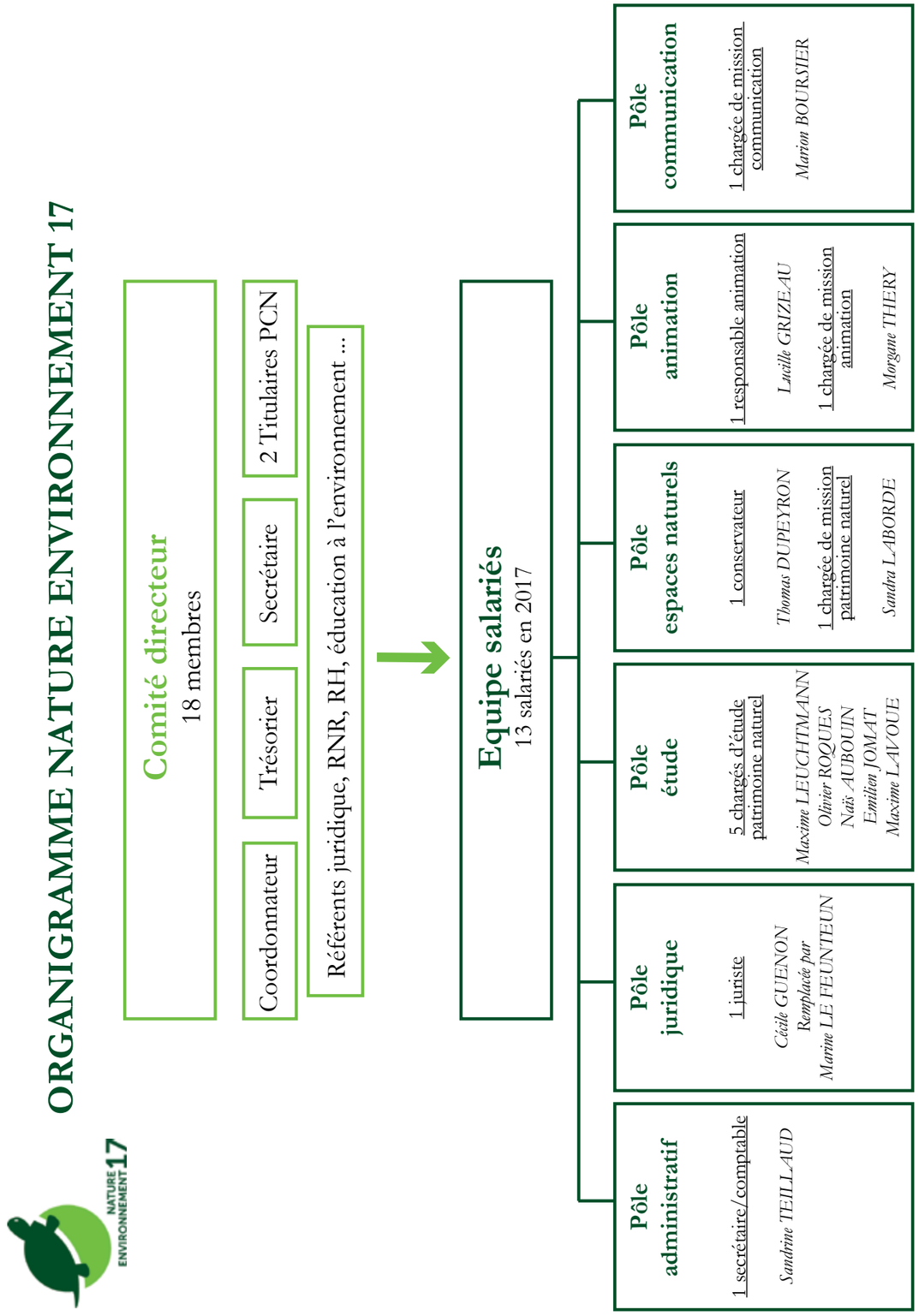

Publications

En 2017, l'association a publié 2 **calendriers de sorties semestriels** et 3 numéros de la **Cistude**.

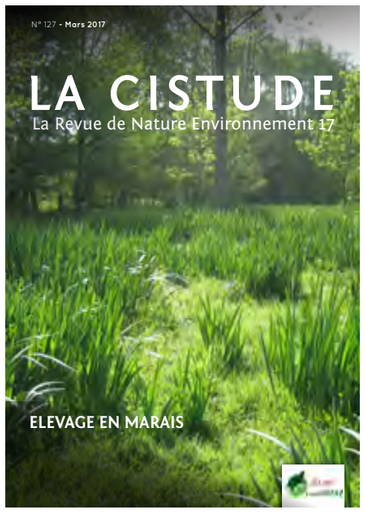

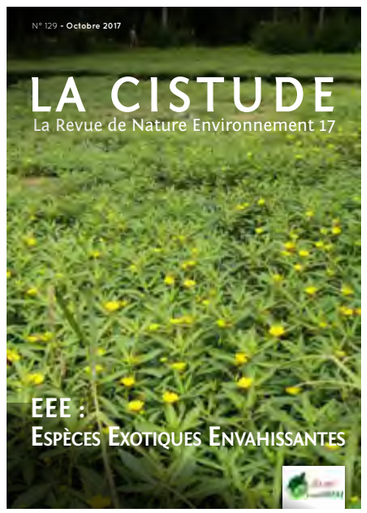

2017, les 50 ans de NE17

Conférences mensuelles

L'association a organisé un cycle de conférences gratuites et ouvertes à tous sur des thématiques et problématiques que nous défendons depuis la création de NE17 en 1967.

- 27 janvier : Reptiles et amphibien.
- 16 février : Agriculture et eau en partenariat avec le GAB17.
- 23 mars : Pesticides, biodiversité et santé publique en partenariat avec la LPO Vendée.
- 6 avril : Le loup, grand prédateur en partenariat avec la FRAPNA.
- 18 mai : Disparition des pollinisateurs en partenariat avec l'OPIE.
- 15 juin : Estran rocheux : pêche et biodiversité en partenariat avec l'ECOLE de la mer et Planète Mer.
- 7 juillet : Les espaces naturels protégés.
- 31 août : Des abeilles au service de l'homme en partenariat avec la Fédération apicole 17.
- 21 septembre : Documentaire «A l'ombre de tes rayons» avec la réalisatrice Lycia Walter, GREENPEACE et réseau Sortie du nucléaire.
- 19 octobre : Évolution des paysages littoraux du pays Roannais en partenariat avec Nat'Vert.
- 9 novembre : Film «Chasseur, tueur, imposteur» en partenariat avec Pierre Athanaze.
- 7 décembre : Les chênes charentais parmi les chênes du monde en partenariat avec INRA Pierroton et FNE réseau forêt.

Au total sur les 12 conférences, **407 personnes** ont participé.

Week-end 50 ans

Les 30 juin et 1er juillet, l'association a organisé différentes manifestations pour fêter comme il se doit son demi siècle d'existence. Une série de discours, de témoignages, de diaporama photo, d'anecdotes et de souvenirs des personnes engagées dans le combat pour la protection de la nature en Charente-Maritime était proposée le vendredi soir au Muséum d'Histoire Naturel de la Rochelle. A l'issue de ces 2 heures d'exposés en présence d'une cinquantaine de partenaires, de bénévoles actifs et de salariés, une soirée conviviale a été proposée à l'abri des intempéries : repas biologique proposé par un traiteur-agriculteur-producteur local en musique.

Le samedi était consacré dans les jardins du Muséum à une présentation des activités diversifiées de l'association : études, animations, actions juridiques…, ponctuées de conférences et exposés.

Nature Environnement 17 a pour mission première, l**a protection du patrimoine naturel en Charente-Maritime**. Au travers d'études ou de programmes de conservation, pour lesquels notre expertise est régulièrement sollicitée, nous contribuons à la sauvegarde des espèces et de leurs milieux.

L'année 2017 a été riche de projets. Parallèlement à ces activités, nos chargés d'études ont participé à des groupes de travail ou des comités scientifiques chargés de s'exprimer sur les grandes orientations en matière de conservation du patrimoine naturel. L'ensemble des travaux présentés ici témoigne du rayonnement scientifique de notre structure tant au niveau départemental que régional.

Les Contrats d'Objectifs

Enquête sur 3 micrommamifères protégés

En 2017, les associations de Poitou-Charentes Nature ont souhaité approfondir les connaissances relatives à la répartition des 3 micromammifères protégés présents sur leur territoire (Muscardin, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique). Des prospections ciblées ont alors été menées pour :

- le Campagnol sur la base de recherche d'indices de présence (crottiers) sur 10 mailles départementales de 10 x 10 kilomètres,

- la Musaraigne aquatique par la pose de transects pièges à crottes et à poils sur 10 cours d'eau de Charente-Maritime,

- le Muscardin par la pose de pièges à poils et la recherche de nids et de noisettes rongées sur 10 mailles départementales.

En parallèle, l'animation d'un réseau de bénévoles pour la recherche d'indices a permis de compléter les inventaires réalisés par les salariés de chaque structure départementale.

Les premiers résultats de cette enquête sont très encourageants, avec la découverte de nombreuses stations de Campagnol et celle de quelques nids de Muscardin dans tous les départements du Poitou-Charentes.

L'enquête se poursuivra jusqu'en 2019 selon les mêmes modalités de prospection.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

Connaissance des sauterelles, grillons et criquets de Poitou-Charentes

Après 2 années de formation des bénévoles à la prospection des orthoptères, des inventaires ont été lancés dans les 4 départements de Poitou-Charentes en 2014. En Charente-Maritime, Nature Environnement 17 et la Ligue pour la Protection des Oiseaux ont coordonné ces inventaires qui s'étalaient jusqu'en 2017. Cette dernière année d'inventaire a permis de combler les quelques mailles sur lesquelles moins de 30 espèces étaient connues et d'initier l'important travail de rédaction de l'atlas des orthoptères, dont la parution est prévue pour novembre 2019.

En 2017, les associations de Poitou-Charentes Nature ont également accueilli l'Assemblée Générale de l'ASsociation pour la Caractérisation et l'ETude des Entomocénoses (ASCETE), association référente au niveau national dans l'étude et la systématique des Orthoptères, tenue le 26 août 2017 à Saint-Pierre-d'Oléron (17). Une présentation du projet d'Atlas régional a donné lieu à des échanges constructifs dont nous tiendrons compte dans la phase de rédaction du cahier technique.

Les administrateurs et bénévoles de l'ASCETE présents ont ainsi pu enrichir la formation régionale tenue le lendemain. 37 personnes salariées et bénévoles ont alors participé à la formation régionale du 27 août organisée cette année dans la Baie de Gatseau (Saint-Trojan-les-Bains, 17).

Travail réalisé en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Charente-Nature, Vienne Nature et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Connaissance des Lépidoptères diurnes de Poitou-Charentes

Après 4 années d'inventaires de terrain et l'archivage de plusieurs dizaines de milliers de données historiques, les associations départementales de Poitou-Charentes Nature (NE17, Charente Nature, Vienne Nature et Deux-Sèvres Nature) et le Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle ont achevé la rédaction des « Papillons de jour du Poitou-Charentes ». Cet ouvrage de 388 pages richement documenté et illustré fait désormais référence dans le monde entomologique régional et national. Il est disponible à la vente (prix : 30€00) auprès de Poitou-Charentes Nature et des associations départementales.

Travail réalisé en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle, Charente-Nature, Vienne Nature et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Projet financé par le Conseil Régional et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Grand rhinolophe et trame verte bocagère en Poitou-Charentes

Après les résultats très encourageant de 2016, la seconde année de ce programme a également tenu ses promesses.

39 opérations de capture ont été réalisées sur 23 sites de l'ex région Poitou-Charentes, 3 en Gironde, 3 en Dordogne, 2 en Vendée, 2 en Corrèze, 1 dans les Landes et 1 dans le Maine-et-Loire. Précisons que les opérations de capture réalisées hors de l'ex Poitou-Charentes ont été menées entièrement bénévolement. Avec les captures réalisées en 2016, ce sont ainsi 40 sites qui ont été échantillonnés jusqu'à présent. Ces opérations ont permis la capture de 3 882 chauves-souris de 17 espèces dont 1 567 Grands rhinolophes.

Pour mémoire, en 2016, 3 992 chauves-souris avaient été capturées dont 1 077 Grands rhinolophes.

En 2017, tous les Grands rhinolophes ont été marqués à l'aide d'un transpondeur quand leur état physiologique le permettait. Ainsi, s'ajoutent aux 730 Grands rhinolophes marqués en 2016, 1 450 individus marqués en 2017.

Au total, 2 180 Grands rhinolophes sont aujourd'hui marqués à l'aide d'un transpondeur principalement dans les colonies de parturition des Deux-Sèvres.

Concernant les individus marqués en 2016 (n=730), 466 ont déjà été contrôlés soit près de 64 %. Pour les individus marqués en 2017 (n=1450), 615 ont déjà été contrôlés soit 42,4 %.

Au total, ce sont donc 1 081 Grands rhinolophes qui ont déjà été contrôlés soit 49,5 % ! Ces contrôles représentent plus de 25 500 données !

Ces résultats sont bien sûr très positifs et même exceptionnels pour des mammifères volants, d'autant plus quand on connait l'aire géographique d'étude, aujourd'hui très étendue.

Le déplacement maximum observé concerne un jeune mâle qui a parcouru 145 km entre sa colonie de naissance dans les Deux-Sèvres et son site d'hibernation situé en Dordogne !

Enfin, les analyses se poursuivent concernant le régime alimentaire, la génétique de la population, l'épidémiologie, la toxicologie et l'écologie du paysage.

Travail coordonnée par Nature Environnement 17 et réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, la LPO France, le Labex ECOFECT, le CBGP/INRA de Montpellier, CHRONO-Environnement et le CEBC-CNRS/ULR.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

Atlas des amphibiens et des reptiles en Poitou-Charentes

L'objectif de ce nouveau projet lancé en 2017 est de publier l'atlas de répartition des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes 20 ans après l'atlas préliminaire. Cette nouvelle enquête permettra de faire un bilan sur le statut de ces espèces, qui sont parmi les plus menacées en France et en Europe. En effet, en dépit de la protection réglementaire dont bénéficient ces espèces sur le territoire national, la situation de nombre d'entre elles demeure préoccupante et le Poitou-Charentes n'échappe pas à la règle. Notre région porte notamment une grande responsabilité pour des espèces considérées comme vulnérables (Lézard ocellé, Sonneur à ventre jaune et Pélobate cultripède) ou quasi-menacées (Cistude d'Europe, Grenouille verte de Perez et Grenouille verte de Lessona) en France (Liste rouge des espèces menacées en France). Pour autant, la destruction des zones humides, le comblement des mares, l'urbanisation, la dégradation des zones bocagères, etc. sont des menaces qui affectent l'ensemble des reptiles et des amphibiens de notre région, même celles considérées encore hier comme les plus communes (Crapaud épineux, Vipère aspic).

L'atlas des reptiles et des amphibiens du Limousin est en cours de réalisation, celui de l'Aquitaine est très récent (2014), par conséquent, ce projet permet de publier d'ici 2020 le premier atlas de la nouvelle grande région, ainsi que des propositions d'actions de conservation pour les espèces les plus menacées.

Afin de relancer le réseau d'observateurs, pour beaucoup d'ores et déjà mobilisés lors de l'atlas préliminaire et de l'étude sur l'Alyte accoucheur (2015-2016), plusieurs formations et animations ont été proposées en Charente-Maritime et plus généralement en Poitou-Charentes en 2017 (2 formations départementales et 2 animations par département, ainsi qu'une formation régionale, réalisée sur la RNR du Bocage des Antonins en Deux-Sèvres).

Un bilan des connaissances a été réalisé afin d'orienter les prospections et déterminer les espèces qui feront l'objet d'une attention plus particulière lors des prospections des années futures. C'est notamment le cas du groupe des Pelophylax (Grenouilles vertes sp.) qui compte 3 taxons en Charente-Maritime et potentiellement 2 supplémentaires, mais dont l'identification est problématique et peut nécessiter la réalisation de prélèvements génétiques. Des premiers prélèvements ont ainsi été réalisés ainsi que les premières prospections.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

Elaboration des Listes Rouges Régionales des espèces menacées

Sous l'égide de Poitou-Charentes Nature, l'intégralité de la faune et de la flore picto-charentaise a été évaluée selon les critères proposés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) entre 2014 et 2017. L'objectif est d'évaluer le degré de risque d'extinction dans la nature des espèces régionales sur la base de l'étendue de leur répartition et de l'évolution de leurs effectifs. En 2015 et 2016, les Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Mammifères, Odonates, Cigales, Ascalaphes, Mantes et Phasmes ont d'ores et déjà été évalués. Nature Environnement 17 a participé à l'élaboration de l'ensemble des listes et a coordonné celles des Reptiles, des Ascalaphes, des Mantes et des Phasmes. En 2017, l'association a participé à l'élaboration des listes restantes et coordonné la liste des orthoptères, dont l'état des connaissances a été largement enrichi au cours des 4 années de prospections menées dans le cadre de l'atlas des orthoptères. Cette liste a été validée par l'UICN et attend sa validation en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel pour devenir effective.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

Connaissance, évaluation et valorisation de la biodiversité de la haie

De nombreux chantiers de replantation ont été effectués depuis une vingtaine d'années dans la région. Cependant, aucun outil n'a pour le moment été mis en place en Poitou-Charentes pour évaluer la fonctionnalité de ces haies récemment plantées. Là est l'objectif de ce programme régional.

En 2017, les protocoles établis en 2015 ont permis de réaliser les inventaires concernant les reptiles (l'avifaune, les lépidoptères, les chiroptères et la flore ont été réalisés en 2016) sur 100 haies en Poitou-Charentes dont 25 en Charente-Maritime. Chacune des haies s'est vue équipée de 5 plaques refuge. Parmi les 25 haies 3 d'entre elles ont malheureusement dû être exclues des analyses, voyant leurs plaques refuge disparaitre régulièrement (vol, ramassage par des personnes bien intentionnées) malgré le marquage mis en place sur les plaques (indiquant l'utilisation dans le cadre d'un protocole scientifique). Chacune des haies à fait l'objet de 8 passages, chacun des passages étant constitué d'une première prospection « à vu », puis d'une seconde lors de laquelle les plaques refuges sont relevées. En Charente-Maritime, seules 2 espèces ont été détectées : la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles. Ce faible résultat s'explique du fait de la localisation des haies étudiées, en Charente-Maritime exclusivement en plaine d'Aunis. Cette localisation était un choix lié à des contraintes statistiques et géographiques qui avait été établis dès 2015 (en Poitou-Charentes, 100 haies étudiées, dont 50 en plaine et 50 en bocage).

Des fiches bilan personnalisées ont été réalisées pour chacun des agriculteurs ayant mis à disposition leurs haies. Ces fiches s'appuient sur les résultats des différents inventaires et sur les connaissances des APNE pour réaliser un bilan des pratiques de gestion/plantation favorables ou non à la biodiversité et pour orienter l'exploitant agricole vers des pratiques plus vertueuses.

Une animation a été réalisée en partenariat avec l'association Bon Champs Bonne haie, sur la commune de Chambon. Une demi-journée technique à l'intention des élus de la communauté de communes Aunis Sud a également été organisée, co-animée avec Eric Cirou de la Chambre d'agriculture. Malheureusement, seul un élu s'est déplacé pour assister à notre présentation malgré la communication qui avait été réalisée sur cette intervention.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

Evaluation et préservation de la biodiversité dans les anciennes carrières

La Charente-Maritime présente une richesse géologique importante, exploitée depuis longtemps. De nombreuses carrières à ciel ouvert, en activité ou anciennes, ponctuent le paysage du département.

F ort de l'expérience de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement qui a travaillé sur un projet similaire de 2008 à 2014, Nature Environnement 17 a lancé un contrat d'objectif permettant d'évaluer l'intérêt biologique des carrières en fin d'exploitation en vue de leur préservation et de leur valorisation dans le département de la Charente-Maritime. Suite à une première visite sur les différentes carrières, des inventaires de la faune (orthoptères, rhopalocères, odonates, amphibiens, reptiles) et de la flore ont été réalisés sur une sélection de sites définis en fonction des potentiels écologiques de chacun. Ces inventaires permettront l'an prochain de mettre en avant les sites à fort intérêt patrimonial qui pourraient par la suite faire l'objet d'un plan de gestion, voire d'une acquisition par le CREN.

Travail réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, le conseil départemental et les communes et propriétaires des carrières concernées.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

Les Etudes Naturalistes

LGV SEA Tours-Bordeaux : Accompagnement/Suivi/Expertises Naturalistes

Coordination du projet

Nous participons activement aux comités de pilotage en lien avec PCN et ses associations membres afin d'orienter les mesures de suivi et de faire le point sur les suivis, les mesures compensatoires en cours, la stratégie politique de PCN, etc.

Suivis des populations impactées

Différents suivis biologiques ont été imposés par arrêté au concessionnaire afin d'évaluer la transparence écologique de la LGV sur le long terme, mais aussi l'efficacité des mesures compensatoires.

- **Avifaune des landes**

Un nouveau suivi, a été initié en 2017, visant à évaluer l'influence de la LGV sur la répartition et la densité des espèces d'avifaune patrimoniales des landes à savoir l'Engoulevent d'Europe, le Busard Saint-Martin et la Fauvette pitchou. Ces suivis à l'échelle du Poitou-Charentes sont coordonnés par le GODS. Un protocole pour chacune de ces espèces a été réalisé en Charente-Maritime sur 12 placettes fixes d'habitats favorables réparties à différentes classes de distances de la ligne allant de moins de 1 km à plus de 5 km pour les plus éloignés servant de témoins.

- Engoulevent d'Europe : 2 sessions d'écoutes crépusculaires afin d'évaluer la répartition et la densité des couples nicheurs.

- Fauvette pitchou : réalisation d'indice passereaux et quantification des mâles chanteurs de Fauvette pitchou par 3 passages de points d'écoutes diurnes. L'indice passereaux permet de caractériser les milieux et les stades d'évolution grâce à des modèles statistiques qui prévoient une répartition et une densité théorique des espèces présentes permettant d'évaluer l'influence potentiel de la ligne sur les populations nicheuses.

- Busard Saint-Martin : recherche et localisation des nids lors de 4 passages afin d'évaluer la réussite de reproduction.

Ces données n'ont pas encore été exploitées pour évaluer un potentiel impact de la LG V. Les suivis nous permettent toutefois de confirmer que si les densités d'Engoulevent et de Fauvette pitchou restent importantes dans ce secteur le Busard Saint-Martin se fait de plus en plus rare avec un seul couple observé montrant des indices de reproduction.

- **La Cistude d'Europe**

Une étude initiale avait été réalisée en 2006 sur deux sites témoins impactés par le passage de la ligne SEA (Etangs de la Goujonne à Montguyon et de La Clinette à Neuvicq) par Nature Environnement 17 à la demande de RFF. Les objectifs étaient entre autre :
- d'évaluer la taille des populations,
- d'en définir les domaines vitaux,
- de localiser et caractériser des sites de ponte et d'hibernation,
- de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Il s'agit à notre connaissance du seul état initial aussi détaillé et précis concernant une espèce protégée impactée par la LGV. Les conclusions de ce rapport ont notamment permis des travaux de restauration par COSEA (les 5 et 7 décembre 2012) de sites de pontes identifiés à l'époque sur les marges de l'étang de la Goujonne.

Une nouvelle étude télémétrique et de capture-marquage-recapture (CMR) a été initiée en 2013 et poursuivie en 2014. Elle a permis de mettre en lumière :

- l'occupation du territoire par 16 individus équipés d'émetteurs télémétriques,
- l'évolution des effectifs de Cistudes sur les 2 étangs échantillonnés.

En 2015 et 2016, un suivi télémétrique mensuel a permis d'identifier les milieux occupés et de vérifier d'éventuelles modifications comportementales imputables au chantier de la LGV SEA.

En 2017, une nouvelle campagne de CMR a été menée pour vérifier la stabilité des effectifs après la phase de travaux et la mise en service de la ligne. Notons que la reproductibilité du protocole suivi en 2006 a permis d'obtenir des données comparables dans le temps et d'en tirer des conclusions objectives quant aux réelles tendances d'évolution des populations. Cette nouvelle campagne de capture a permis d'identifier un déclin significatif du nombre d'individus sur l'étang de la Goujonne. Sur ce dernier, l'émigration d'individus n'est plus compensée par l'arrivée de nouvelles tortues (mâles, juvéniles) dans le milieu. Cette tendance, confirmée par le suivi télémétrique, est inquiétante et devra être confirmée par de nouveaux sondages d'ici quelques années.

Suivi des mesures compensatoires

- **Suivi Mares**

Dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA, plusieurs mares ont été créées à proximité de la ligne ; d'autres ont été créées ou restaurées sur des terrains privés par le biais

de conventionnements soumis à des cahiers des charges. Ces mares ont pour objectif d'accueillir la faune et la flore aquatique impactée lors de la destruction de leurs milieux pendant la phase de travaux. L'objectif de ce suivi est donc d'évaluer la réussite de ces opérations en suivant tous les ans leur colonisation par les Odonates et les Amphibiens. Des relevés botaniques et des habitats naturels sur et à proximité de la mare sont également menés tous les ans afin d'en étudier l'évolution. En 2017, NE17 a suivi 7 mares situées à proximité immédiates de la LGV dans la Double saintongeaise. Une des 7 mares n'a pas tenue l'eau. Pour les autres elles accueillent entre 4 et 7 espèces d'amphibiens et entre 8 et 15 espèces d'odonates

Suivi de la transparence

Un des objectifs de suivi à long terme est d'évaluer la capacité des espèces cibles à franchir la LGV en sécurité ainsi que l'utilisation des différents ouvrages créés dans cette logique.

Suivi de la transparence des ouvrages d'art pour les Chiroptères

Un certain nombre d'ouvrages inférieurs sur l'ensemble de la LGV, souvent à vocation hydrauliques, font l'objet d'un suivi de l'activité chiroptérologique par enregistreurs automatiques depuis 2015. Les enregistreurs sont disposés durant 2 jours consécutifs à 3 périodes clés de leur cycle biologique annuel. Différents types d'ouvrages sont ainsi étudiés permettant de définir les typologies les plus propices au franchissement de la ligne. Dans ce cadre, un échantillon de 6 ouvrages est étudié par NE17. Un minimum de 15 espèces sur les 25 que compte le territoire du Poitou-Charentes a pu être contacté sous ces ouvrages.

Bien qu'encore trop tôt pour conclure sur la fonctionnalité des ouvrages, ces trois premières années de suivi tendent à démontrer que plus les ouvrages sont grands et longs, plus ils contribuent à la transparence de l'aménagement. Une tendance semble cependant montrer un intérêt de ces ouvrages inférieurs pour la famille des Rhinolophidés connue pour être particulièrement à risque quant à la traversée des grandes structures linéaires.

Avec la mise en fonctionnement en 2017 de la ligne à grande vitesse, le même protocole a permis de commencer à tester un effet avant-après sur les chiroptères. Un suivi sur le plus long terme permettra d'écarter les variabilités annuelles pour évaluer l'impact de la circulation des trains sur l'utilisation de ces ouvrages par les chiroptères.

Suivi des mesures d'accompagnement

Suivi des gîtes artificiels pour les Chiroptères

Des gîtes artificiels à chauves-souris ont été placés dans les ouvrages hydrauliques afin de favoriser leur potentiel d'accueil pour ces espèces en transit voir en mise-bas. Le suivi permet de déterminer l'occupation en fonction du type de gîte utilisé et de leurs localisations au sein de l'ouvrage. Un total de 95 gîtes sont suivis par les associations de PCN dont 30 par NE17. En Charente-Maritime seul un gîte de type « plat » situé sur la façade extérieur d'un ouvrage est occupé par des Pipistrelles qu'il n'a pas été possible de déterminer à l'espèce. Il est connu que les chauves-souris peuvent mettre plusieurs années avant d'occuper les gîtes mis à leurs dispositions. Les prochaines années de suivis essayeront de montrer si avec le temps elles s'approprient les gîtes placés sous les ouvrages.

Expertises menées dans le cadre des mesures compensatoires

La réalisation de ces expertises environnementales s'inscrit dans le cadre des compensations réalisées en acquisition pour la LGV SEA. Les objectifs de ces diagnostics visent à :

-Réaliser un état des lieux afin de définir l'état initial global du site

-Evaluer les potentialités existantes du site, ainsi que les potentialités de restauration des habitats favorables aux espèces concernées

-Identifier les milieux et les espèces pour lesquels une compensation existe

-Apporter des pistes de réflexion et des préconisations de gestion permettant d'orienter l'intervention du CREN PC

-Proposer un suivi adapté du site

Durant l'année 2017, ce type de diagnostic a été réalisé sur 6 sites.

Diagnostic écologique du site du Pas Blanc (Neuvicq)

En 2016, des parcelles de landes et de boisements en projet d'acquisition avaient été diagnostiquées par NE17 dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA. A la fin de la même année, la poursuite des animations foncières ont permis de trouver 0,5 hectares complémentaires, à proximité des parcelles étudiées. En 2017, des inventaires floristiques complémentaires et l'inventaire des habitats naturels ont été réalisés sur ce nouveau périmètre.

Diagnostic écologique des Landes de Cercoux

Ce site déjà suivi en 2016, a fait l'objet d'un complément en 2017 sur une surface de 11,6 ha. Les parcelles attenantes au site déjà expertisé présentent des enjeux très similaires. Les objectifs principaux viseront à gagner sur les plantations de Pin maritime au profit des landes à différents degrés d'humidités qui concentrent la grande partie des enjeux. Le Fadet des Laîches Coenonympha oedippus, la Fauvette pichou Sylvia undata ou encore les mammifères semi-aquatiques sont les principaux enjeux identifiés sur ce site.

Diagnostic écologique de la vallée des Seugnes

La vallée des Seugnes est un site morcelé de 73,06 ha située entre Pons et Saintes dans le lit majeur de la Seugne. Ce site atypique dans sa localisation, car à plus de 45 km de la LGV, a été désigné au titre de la compensation ciblée sur le Vison d'Europe Mustela lutreola. En effet, cette vallée est connue pour accueillir un des derniers foyers de population de cette espèce. Ce site possède l'avantage de bénéficier d'une mosaïque d'habitats déjà riche qui a permis de relever un grand nombre d'espèces à enjeu sur tous les groupes étudiés.

L'acquisition foncière permet de lutter contre la banalisation du paysage qui se manifeste principalement sur ce territoire par la populiculture et la culture intensive du maïs. L'objectif principal sur ce site est donc de préserver et de favoriser une mosaïque d'habitats humides favorables aux mammifères semi-aquatiques. La reconversion de parcelles cultivées en zones naturelles prairiales ou en mégaphorbiaies permettra d'apporter une plus-value conséquente pour ces mammifères mais également pour l'ensemble du cortège de faune et de flore liés aux milieux humides ainsi que sur la qualité de l'eau.

Diagnostic écologique de la vallée du Lary

Situé sur les communes de Clérac et de Cercoux, ce site de 31 hectares s'inscrit dans une matrice forestière et prairiale très riche. Les milieux concernés par l'acquisition sont essentiellement composés de boisements alluviaux et de milieux associés (mégaphorbiaies, magnocariçaies, landes humides…). Les enjeux du site résident donc essentiellement dans la diversité de milieux rencontrés et dans leur restauration ou gestion sur le long terme. Parmi les espèces présentes et potentielles, citons, la Cistude d'Europe, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, la Genette commune, le Damier de la Succise, le Cuivré des marais ou encore la Cordulie à corps fin.

Diagnostic écologique des Ragouillis (Chepniers)

Le site des Ragouillis s'inscrit dans une matrice paysagère très riche sur le plan écologique. Il est composé d'une entité de landes humides à mésophiles aux faciès et états de conservations variables principalement menacé par la sylviculture du Pin maritime. L'objectif est de valoriser les espèces à fort enjeu de conservation liées aux milieux de landes comme le Fadet des Laîches Coenonympha oedippus, la Fauvette pichou Sylvia undata ou encore le Busard Saint-Martin Circus cyaneus, en appliquant des mesures de gestions adaptées visant à la reconquête des milieux de landes. Cette sécurisation foncière au titre de la biodiversité sur le site des Ragouillis, s'inscrit dans une logique complémentaire du travail déjà accompli par le Conservatoire d'Espaces Naturels ces dernières années dans un périmètre proche.

Diagnostic écologique du ruisseau du Lucérat

Le ruisseau du Lucérat est un petit site acquisition de 1,7 ha en contexte de ripisylve sur la commune de Corignac. Encore jeune, ce site joue principalement un rôle de corridor écologique pour de nombreuses espèces comme les chiroptères, la Cistude d'Europe Emys orbicularis ou les espèces de mammifères semi-aquatiques à l'image du Vison d'Europe Mustela lutreola qui a motivé l'acquisition de ces parcelles. Le vieillissement de la ripisylve et la réouverture de certains milieux humides stratégiques permettront d'accroître les potentialités biologiques sur et à proximité du lit majeur. Ce site vient compléter l'emprise foncière gérée par le CREN sur ce territoire afin d'avoir des entités de gestion cohérentes.

Diagnostics de sites en conventionnement

Dans le cadre de la compensation de la LGV SEA, des mesures de contractualisation sont proposées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) aux propriétaires forestiers dont les boisements et milieux associés (landes, zones humides…) se situent dans un périmètre rapproché de la ligne. Ces mesures concernent par exemple l'évolution des arbres vers un stade de sénescence ou, a minima, de vieillissement, sur la durée de la concession. COSEA indemnise alors les propriétaires sur la base du coût des travaux ou des manques à gagner imputables à l'absence d'exploitation. L'intervention de Nature Environnement 17 consiste à réaliser un diagnostic des enjeux biologiques et à proposer différents cahiers des charges sur les entités boisées ou non-boisées. Ces derniers ouvrent droit à des compensations financières pour le propriétaire et prévoient une gestion en adéquation avec les espèces de faune et de flore à préserver.

En 2017, 14 propriétés ont été diagnostiquées en Charente-Maritime. Elles hébergent une gamme de milieux majoritairement composés de cours d'eau, de landes et de boisements. Les diagnostics très différents les uns des autres ont cependant été sélectionnés pour compenser majoritairement les mammifères

Études fiancées par LISEA

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Maculinea

En 2017, une journée de travail a permis d'étudier la cohérence d'actions à mener les années suivantes. Cette réflexion a conduit à proposer un travail ciblé sur l'estuaire de la Gironde, secteur sur lequel une métapopulation d'Azuré du serpolet d'importance régionale avait été identifiée lors de la rédaction de la déclinaison du PNA en faveur des Maculinea. Des inventaires complémentaires seront alors réalisés en 2018 dans le cadre d'un Contrat d'Objectif avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères

Le PNA en faveur des Chiroptères a été validé en 2016 par l'Etat. Ce PNA, d'une durée de 10 ans (2016-2025) est animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN).

Sa déclinaison en Nouvelle-Aquitaine a été initiée sous l'égide de FNE Nouvelle-Aquitaine et sa rédaction est en cours. Elle s'achèvera d'ici fin 2018 pour ensuite mettre en œuvre et animer les actions.

La déclinaison de ce PNA est le premier projet inter associatif porté par la toute nouvelle confédération FNE NA.

Ainsi, FNE NA a missionné les différentes structures référentes sur les Chiroptères en Nouvelle-Aquitaine pour mener à bien ce dossier. Les opérateurs techniques territoriaux sont donc : le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), le Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA) et Poitou-Charentes Nature. Nature-Environnement 17 assure pour PCN la coordination de cette mission.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Etude du patrimoine batrachologique du Marais de Tasdon (Aytré)

Conformément à la demande de la Ville de la Rochelle, nous avons mené une étude portant sur la batrachofaune du marais de Tasdon et ses enjeux de conservation. Ces derniers sont d'autant plus importants que la zone de marais représente une enclave de milieux favorables aux Amphibiens dans un secteur fortement urbanisé. Ce groupe taxonomique, dont les espèces sont presque intégralement protégées, représente un enjeu de conservation important du Marais de Tasdon.

Les espèces ont été recherchées sur la base de prospections visuelles et acoustiques. Des pêches ponctuelles à l'épuisette ont également été réalisées dans la plupart des bassins. Six passages ont été réalisés, à raison de 2 passages diurnes et de 4 passages nocturnes, entre février et mai afin de couvrir les pics d'activité de la plupart des Amphibiens et d'augmenter ainsi la probabilité de détection. Ces 6 passages ont permis de couvrir les différents secteurs de manière plus ou moins exhaustive, certains bassins étant à ce jour fortement végétalisés en ceinture et de ce fait inaccessibles.

Malgré des conditions hydriques défavorables, 5 espèces ont pu être contactées sur le site, avec des populations de Pélodytes ponctués et de Rainette méridionales relativement conséquentes. De plus, le Triton marbré, espèce patrimoniale au statut de conservation défavorable, semble y évoluer dans des conditions de salinité atypique pour l'espèce.

Projet financé par la Mairie de La Rochelle

Suivi d'une des plus importantes colonies de parturition de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées de Charente-Maritime à Annepont

La colonie découverte en 2013 sur la commune d'Annepont en Charente-Maritime est une colonie mixte de Grand rhinolophe (environ 120 femelles adultes) et de Murin à oreilles échancrées (environ 300 femelles adultes).

Pour la première espèce, il s'agit de la seconde plus importante colonie départementale et pour le Murin à oreilles échancrées de la plus importante colonie de parturition du département. Les enjeux quant à sa préservation sont donc majeurs.

Ces colonies, probablement présentent depuis de nombreuses années étant donné les importantes traces d'occupation observées sur place, se trouvent dans un ancien moulin situé dans le bourg de la commune, lequel a fait l'objet d'importants travaux durant l'année 2015 pour y accueillir la mairie.

Après les suivis réalisés en 2015 et 2016 (comptages des effectifs, suivis des conditions thermo-hygrométriques, vidéo-surveillance), ces suivis se sont poursuivis en 2017.

En juillet, 2 semaines de télémétrie ont été organisé avec plus d'une vingtaine de bénévoles. Cette opération a consisté à capturer des individus, à les équiper d'émetteurs radio VHF miniaturisés puis à les suivre toutes les nuits pour étudier leurs terrains de chasse.

La plupart des individus suivis se dispersent entre 5 et 7 km de la colonie pour aller chasser. Un individu est allé jusqu'au nord de Saint-Jean d'Angély à plus de 17 km !

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental 17, FEDER et LISEA.

Suivi des communautés d'Orthoptères du Marais poitevin pour le compte de Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin

L'année 2017 a marqué la première année du suivi des communautés d'Orthoptères du marais poitevin. Ce programme est coordonné par Deux-Sèvres Nature Environnement pour le compte de l'OPN du Marais Poitevin. Nature Environnement 17, a réalisé les suivis sur l'ensemble des 15 placettes situées en Charente-Maritime. Ces sites ont été échantillonnés à raison de 3 passages entre le mois de juillet et septembre. Les résultats de cette étude permettent de mettre en évidence différents cortèges orthoptériques évoluant sur le territoire du Marais poitevin exploitant des habitats et des typologies de marais différents.

Projet financé par le PNR du Marais poitevin.

La coordination du Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes

Nature-Environnement 17 a succédé en 2011 à Deux-Sèvres Nature Environnement pour la coordination du Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes, qui dépend directement de Poitou-Charentes Nature et est le représentant régional pour le Groupe Chiroptères National de la SFEPM (Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères).

Chaque année, le coordinateur participe aux rencontres des coordinateurs à Bourges (décembre 2017), et échange sur de multiples sujets (PNA, Capture, Rapportage Natura 2000, Eolien, Base de données nationale, etc.).

Un important travail a été fourni cette année concernant l'éolien dans la cadre de l'écriture d'un nouveau protocole national de suivi des parcs éoliens terrestres. Ce protocole, fruit d'une négociation avec les syndicats, le MNHN, l'ADEME, la LPO et le MTES a officiellement été publié début 2018.

Le coordinateur participe aux échanges concernant la mise en place d'un nouveau système national encadrant la capture des Chiroptères (3 formateurs désignés en PC : Matthieu DORFIAC, Anthony LE GUEN et Maxime LEUCHTMANN).

Il participe à de nombreux échanges sur la liste de discussion des coordinateurs et relaye auprès des structures départementales.

Le Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes a également participé à l'organisation d'un stage sur l'écologie acoustique des chiroptères d'Europe qui s'est tenu dans le Limousin en mai 2017. Ce stage a accueilli un peu plus de 30 stagiaires et formateurs.

Inventaire permanent des ZNIEFF de Poitou-Charentes

Après 2 générations d'inventaires (1982-1995 et 1997-2012), les ZNIEFF font depuis 2012 l'objet d'un inventaire permanent. Elles sont alors actualisées en continu sur la base de l'état des connaissances relatif à chaque secteur du département. Après avoir réactualisé les listes d'espèces déterminantes en Poitou-Charentes, les associations de Poitou-Charentes Nature créent ou actualisent des ZNIEFF tous les ans. En 2017, Nature Environnement 17 a coordonné la création d'une ZNIEFF de type 1 (Carrière des Roches - Saint-Vaize) et l'actualisation de 2 ZNIEFF de type 1 (Etangs de Levrault - Cercoux ; Combe d'Armel - Mortagne-sur-Gironde). Au total, une ZNIEFF a été créée et 10 ont été actualisées en Charente-Maritime cette même année.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Accompagnement pour la création d'une Plateforme d'alerte aux enjeux

En 2016, l'ex-Région Poitou-Charentes a impulsé la création d'un outil d'aide à la décision pour les services instructeurs de l'Etat et leurs partenaires (DREAL, DDT, AFB, signataires de la charte RPAPN), relatif aux enjeux règlementaires liés à la biodiversité. L'ARB Nouvelle-Aquitaine coordonne alors sa création, pour laquelle les associations signataires de la charte RPAPN (dont NE17 fait partie) sont sollicitées. Un enjeu important est que l'outil réponde bien aux besoins et attentes du public cible, à savoir les porteurs de projet et les services instructeurs.

L'année 2017 a vu le développement de l'outil autour de deux objectifs : alerte sur les enjeux de biodiversité et renvoi vers les experts locaux.

Les méthodes d'évaluation des critères d'alerte ont été élaborées de concert par PCN et le CBNSA.

Un important travail de collecte de données, d'échanges avec les experts et de développement informatique s'en est suivi.

Une « version test » de l'outil a été envoyée au groupe de travail le 11 décembre 2017.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine

Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

Nature Environnement 17, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture 17 et la LPO, réalise les diagnostics environnementaux pour les exploitants souhaitant contractualiser des Mesures Agro-Environnementales dans le périmètre des « Marais Charentais ». En 2017, NE 17 a réalisé des expertises environnementales pour 16 dossiers.

Les expertises environnementales ont pour vocation de mettre en conformité le ou les niveaux de mesures souhaités (choisis en fonction des pratiques de l'exploitant) avec les enjeux environnementaux identitifiés sur les parcelles concernées.

Apprendre et Sensibiliser

Nature Environnement 17 mène également des **programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement**. L'association propose des interventions dans les établissements scolaires, et anime des sorties pour le grand public dont l'objectif est de faire découvrir les richesses et les particularités de la faune de notre département. A ce titre, elle bénéficie depuis 2009 de l'agrément Education Nationale qui garantit, pour chaque animation, le respect des principes de l'enseignement public.

Les Contrats d'Objectifs

Que se trame-t-il en Poitou-Charentes ?

Poitou-Charentes Nature en partenariat avec plusieurs associations départementales, a mis au point le programme pédagogique scolaire « Que se trame-t-il en Poitou-Charentes ? » pour permettre aux élèves de mieux appréhender le concept écologique et les enjeux de la Trame Verte et Bleue, de découvrir son environnement proche et d'agir localement pour sa préservation.

15 animations
102 élèves

Nature Environnement 17 accompagne 4 classes de Surgères, 102 élèves pour l'année scolaire 2016/2017: 3 classes de cycle 3 de l'école Jules Ferry et 2 classe de sixième du collège Hélène de Fonsèque et 5 classes, 111 élèves pour l'année scolaire 2017/2018 : 4 classes de St-Jean d'Angély (1 classe de l'école Gambetta, 1 classe de l'école Joseph Lair et 2 classes du collège Georges Texier et 1 classe de Mazeray.

Les classes de Surgères ont bénéficié de 15 animations entre janvier et juin.

En fin de projet les élèves ont mis en place des aménagements sur la commune de Surgères.

Les classes du programme 2017/2018 ont participé à 6 animations. Les autres animations se dérouleront en 2018.

En partenariat avec les associations de Poitou-Charentes Nature.
Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, FEDER et DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Un crapaud dans ma ville

3 classes
83 élèves
3 animations par classe

Dans le cadre du contrat d'objectif régional « Alyte », des suivis de populations ont été réalisés. Afin de compléter ce programme d'actions, le programme pédagogique « Un crapaud musicien dans ma ville » sur la découverte des amphibiens a été créé afin de sensibiliser des élèves de la ville de Saintes sur les mœurs des amphibiens et en particulier sur le crapaud accoucheur *Alytes Obstetricans*.

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, 3 classes de cycle 2 et cycle 3 ont participé au projet : 2 classes de l'école élémentaire Jules Ferry et 1 classe de l'école élémentaire Louis Pasteur.

Chaque classe a bénéficié de 3 animations :

- Qu'est-ce qu'un amphibien ?
- Découverte des habitants de la mare.
- Découverte de l'Alyte

2 sorties grand public
20 personnes

Pour ces animations, différents outils pédagogiques ont été créés: malle mystère, cycles des amphibiens, carnet pédagogique et jeu qui-suis-je ?

De plus, deux sorties grand public ont été organisées, à la pépinière Santonine.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, FEDER et DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les sentinelles du littoral

Les estrans rocheux sont des espaces faciles d'accès et fréquentés. Pourtant ces milieux si familiers sont peu étudiés. Menacés par de multiples pressions environnementales, les scientifiques manquent de moyens et de connaissance pour analyser les évolutions de ce milieu. Il convient aujourd'hui de collecter des données en mobilisant les citoyens de demain.

5 classes
116 élèves
4 animations par classe

C'est dans ce contexte que l'association a développé ce projet pédagogique scientifique sur nos estrans rocheux pour former des observateurs curieux et attentifs de notre littoral.

5 classes proche du littoral charentais ont participé à ce projet : 2 classes de Salles-sur-mer, 2 classes d'Angoulins et 1 classe de Chatellaillon.

Chaque classe a bénéficié de 4 animations :

- Découverte sensorielle sur littoral
- Fonctionnement de l'estran rocheux
- Découverte des espèces de l'estran rocheux
- Découverte de la laisse de mer

En parallèle, une animation grand public s'est déroulée avec 6 personnes pour les sensibiliser à notre littoral et leur présenter un programme de sciences participatives BioLit.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine et la fondation Léa Nature.

Apprendre et Sensibiliser

Projets pédagogiques

A la découverte des chauves-souris

5 classes
135 élèves

4 sorties grand public
126 personnes

Sur la commune d'Annepont, des aménagements ont été faits pour une des plus importantes colonies de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées en Charente-Maritime. Ces aménagements ont été réalisés dans un ancien moulin de la commune d'Annepont qui a été réhabilité pour accueillir la mairie.

En parallèle du programme d'étude, l'association Nature Environnement 17 a sensibilisé 6 classes, soit 135 élèves de cycle 3 : 2 classes de Taillebourg, 1 classe d'Ecoyeux, 1 classe de Saint-Hilaire de Villefranche, 1 classe de Vénérand et 1 classe du Douhet.

Chaque classe a bénéficié de 4 animations en 2017 :

- Qu'est-ce qu'une chauve-souris ? (biologie, menaces, espèces)
- Echolocation et déplacement
- Parcours découverte du milieu de vie des chauves-souris
- Comment protéger et accueillir les chauves-souris sur ma commune

Les gîtes à chauve-souris fabriqués lors de la dernière séance ont été installés dans les écoles et dans les communes.

En fin de projet, 4 animations en soirée ouvertes aux familles ont été proposées sur la commune d'Annepont afin de faire découvrir les aménagements et d'observer et écouter les chauves-souris. Sur les 4 soirées, 126 personnes ont participé.

Dans le cadre de ce projet, une exposition de 10 panneaux a été créée.

Projet financé par LISEA et FEDER.

1000 écoles contre le gaspillage alimentaire

11 écoles
801 élèves

Ce projet a pour objectif de sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire. Les écoles participantes ont fait un travail préparatoire avec CYCLAD en réalisant des pesées des déchets alimentaires. Une fois ces pesées réalisées, NE17 est intervenu dans les écoles concernées. En 2017, NE17 a agi sur les territoires de :
- CdC Aunis Sud, communes de : Forges, Puyravault, Surgères, Aigrefeuille d'Aunis, Saint Georges du Bois, La Ronde.
- CdC Aunis Atlantique, communes de : Andilly, Saint Ouen d'Aunis, Saint Jean de Liversay.
- CdC Ile de Ré, commune de : Sainte Marie de Ré

Au total, 11 écoles ont été touchées par ce programme en 2017.

Chaque école a bénéficié de 2 animations, sur le temps de pause méridienne.

- Séance 1 : intervention pendant le repas, auprès des plus grands afin de discuter sur la notion de gaspillage alimentaire, les sources et les conséquences du gaspillage, par l'intermédiaire de l'activité « porteur de paroles ». Les remarques pertinentes des enfants ont été retranscrites sur une grande feuille A3, puis une lecture à voix haute de l'ensemble de leurs remarques est faite. De plus, par table, les enfants devaient remplir une fiche afin de répertorier ce qui a été gaspillé (entrée, plat principal etc…) et expliquer pourquoi.

- Séance 2 : en lien avec les animateurs des centres de loisirs de chaque commune, les enfants ont réalisé des affiches afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'objectif de la deuxième séance était de présenter les créations des élèves participants à l'ensemble de l'école afin que les élèves qui ne mangent pas à la cantine puissent voir ce qui a été réalisé et puissent être sensibilisés à leur tour. Dans ce contexte, ce sont les enfants eux-mêmes qui ont véhiculé le message de réduction du gaspillage alimentaire.

Parmi ces écoles, les communes de La Ronde et d'Aigrefeuille ont bénéficié d'une seule animation en 2017.

Le reste des actions sera mené en 2018.

En partenariat avec CYCLAD et TERDEV
Action financée par CYCLAD

Ma famille, mon assiette et moi

5 classes
120 élèves
11 animations

Afin d'impliquer un maximum d'acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, NE17, en partenariat avec la commune de Thairé et la CDA de la Rochelle, a développé un projet qui se veut fédérateur et qui se déroulera sur l'année scolaire 2017-2018.
Plusieurs publics ont pu être sensibilisés par le biais de ce projet car il se décline en plusieurs volets :
- Volet scolaires: 3 classes de l'école de Thairé, une dans chaque niveau, ont bénéficié de 3 animations chacune :

Séance 1 : Alimentation et cycle de vie
Séance 2 : Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire
Séance 3 : Comment réduire le gaspillage alimentaire ?

De plus, les ambassadrices du tri de la CDA de la Rochelle sont intervenues dans 2 classes supplémentaires afin que ce projet implique un maximum d'élèves.
Une visite d'exploitation agricole est également prévue en 2018 afin de clôturer le projet et de permettre aux enfants de mieux connaître les acteurs de leur territoire.

Apprendre et Sensibiliser

- Volet habitants: deux ateliers pour apprendre à cuisiner avec les restes, animés par l'association TERDEV ont été proposés aux habitants de Thairé. Un atelier en 2017 : 8 personnes. Le deuxième se déroulera en 2018.

- Volet Famille: action a destination des familles et plus précisément pour les parents d'élèves de l'école de Thairé. 3 défis sont proposés aux familles volontaires tout au long du projet.

En 2017 : un défi lancé, 4 familles d'inscrites.

- Volet commerçants : les commerçants de la commune de Thairé ont été sollicités pour avoir leurs astuces anti-gaspi. Ces astuces ont ensuite été mises en page et distribuées par les commerçants et la commune de Thairé aux habitants.

Sur Thairé : 2 commerces, 8 astuces mises en page, impression de 100 exemplaires de chaque astuce.

Projet financé par la CDA de La Rochelle, Service Déchets, l'ADEME et la Fondation Léa nature.

Zébulin, le lutin malin

La CDA de La Rochelle a proposé de développer un programme pédagogique sur la découverte des animaux communs des parcs et jardins. Ce programme se déroule sur deux années scolaires (2016/2017 et 2018/2019) et s'adresse aux classes de maternelles de la Communauté d'Agglomération Rochelaise. Le public maternel est peu sollicité pour des interventions de découvertes du monde vivant, pourtant le respect du vivant, l'observation, le travail des sens se fait dès le plus jeune âge.

En 2017, 8 classes ont bénéficié de 3 animations avec Nature Environnement 17.

8 classes

205 élèves

En chaque début de séance, Zébulin le lutin partage des secrets sur les animaux avec les enfants. Ceci permet également d'indiquer aux enfants le sujet traité pendant la séance.

Ensuite, l'observation, la manipulation et le travail des sens sont de mises afin de profiter de la découverte.

Séance 1 : Découverte des oiseaux

Séance 2 : Découverte des vers de terre

Séance 3 : Découverte des minuscules

3 animations par classe

Projet financé par la CDA de La Rochelle.

Agroforesterie et Biodiversité

4 classes

115 élèves

De 2013 à 2016, Nature Environnement 17 s'est associée avec la Chambre d'Agriculture 17 et le Groupement des Agriculteurs Biologiques 17 afin de promouvoir l'agroforesterie au sein du département de la Charente-Maritime. Pour faire suite à ce programme d'actions menées depuis ces années, 2 établissements scolaires agricoles suivent le projet depuis 2013, ce sont les lycées Le Renaudin, près de Jonzac et le lycée Georges Desclaude à Saintes. De plus, ce programme pédagogique a été proposé à d'autres établissements scolaires agricoles types MFR et Lycées horticoles.

Ainsi, les établissements ayant participé au programme agroforesterie pour l'année scolaire 2017-2018 en Charente-Maritime sont : lycée Georges Desclaude, lycée le Renaudin, la MFR de Saint Germain de Marencennes et la MFR de Chevanceaux.

Un programme « à la carte » en fonction du type d'établissement et des formations est proposé aux différents établissements scolaires. C'est pourquoi le nombre d'animation varie en fonction des établissements :

- MFR Saint Germain de Marencennes : 1 animation en 2017
- MFR Chevanceaux : 1 animation en 2017
- LPA Georges Desclaudes : 2 animations en 2017
- LPA Le Renaudin : Animations en 2018

Projet financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Fondation Léa Nature et la fondation Xavier Bernard.

Animations Conservatoire des Espaces Naturels

Comme chaque année, l'antenne de Charente-Maritime du Conservatoire des Espaces Naturels, nous a demandé de mettre en place des animations sur certains de leur site.

En 2017, 7 animations ont eu lieu

- Ecole de Saint-Porchaire : 2 animations scolaires pour une classe de CP, 18 élèves sur la thématique des insectes.
- Ecole de Bussac-Forêt : 4 animations scolaires pour deux classes, 21 CP et 23 CE1/CE2 sur la thématique de la mare pour les CP et que les plantes pour les CE1/CE2.
- Ecole de Breuil la Réorte : 1 animation scolaire, 19 élèves de GS/CE1 sur le thématique des insectes.

Animations financées par le Conservatoire des Espaces Naturels

Apprendre et Sensibiliser

A l'écoute de la mer

Suite à la Tempête Xynthia de 2010, l'Agglomération de La Rochelle s'est engagée auprès de l'Etat et en partenariat avec les Communes dans l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Ainsi, l'Agglomération a souhaité développer des activités et outils pédagogiques destinés à sensibiliser les jeunes générations sur le fonctionnement des océans et développer une réelle culture du risque. Ces activités sont regroupées au sein d'un dispositif pédagogique innovant appelé « À l'écoute de la Mer » animé par 4 associations de territoire.

17 animations

154 élèves

En 2017, Nature Environnement 17 a réalisé 17 animations auprès de 6 classes de cycle 3 : 2 classes de l'école Condorcet, 2 classes de l'école d'Angoulins et 2 classes de l'école Réaumur, soit 154 élèves sensibilisés à la culture du risque.

Projet financé par la CDA de La Rochelle.

Animations Malle Agglo et l'eau

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA LR) en partenariat avec 4 associations locales dont Nature Environnement 17 ont développé un outil pédagogique « L'agglo et l'eau » en 2014.

6 animations

90 élèves

En 2017, Nature Environnement 17 a réalisé 6 animations à destination de 4 classes de 2 écoles, soit 90 élèves : l'hydraulique urbaine, eau et milieux naturels, enjeux locaux et mondiaux de l'eau.

Projet financé par la CDA de La Rochelle.

Accompagnement TVB Communes

L'association a accompagné les communes de la Jarrie-Audouin et d'Angliers pour l'élaboration de leur plan d'action communal Trame Verte et Bleue en 2016.
Dans ce plan d'action, des animations scolaires ont eu lieu en 2017.

8 animations

186 élèves

- 6 animations à l'école d'Angliers sur les thématiques de la haie et des insectes
- 2 à l'école de Loulay sur la thématique du hérisson

Projet financé par les communes de la Jarrie-Audouin et Angliers.

Autres animations ponctuelles

Par ailleurs, des contrats d'objectifs et des projets pédagogiques, des animations ont eu lieu tout au long de l'année 2017 pour le public scolaire et extrascolaire.

14 animations se sont déroulées sur différentes thématiques : haie, littoral, insectes...

Prestation d'étude et de service

Panneaux pédagogiques de Thairé

La commune de Thairé nous a sollicité pour réaliser 2 panneaux pédagogiques.

- Un panneau *Mon village sans pesticides*
- Un panneau *Mon cimetière sans pesticides*

Animations Grand Public

Offices de tourismes

<u>Office de tourisme Aunis-Marais poitevin</u>
En 2017, 6 animations se sont déroulées sur les vacances scolaires de février, d'avril et d'octobre.
-Fabrication abris à insectes : 1 animation, 19 personnes
-Maquillage naturel : 3 animations, 41 personnes
-Voyage au pays du minuscule : 2 animations, 42 personnes

<u>Office de tourisme Châtelaillon-Plage</u>
En 2017, 17 animations se sont déroulées sur les vacances d'avril et d'été.
-Coquillages et crustacés : 16 animations, 289 personnes
-Plantes comestibles et médicinales : 1 animation, 14 personnes

Apprendre et Sensibiliser

De nombreuses conférences, sorties et participations à des manifestations, dont certaines ont été animées par des bénévoles, nous ont permis de sensibiliser le grand public. Les thèmes abordés sont très divers : cosmétiques naturels, estran rocheux, contruction d'abris à insectes, encres végétales, découverte des chauves-souris...

Un grand merci aux bénévoles présents sur les stands et qui proposent des animations tout au long de l'année.

Animations chauves-souris pôle nature de Crazannes	22 Evènements	Fêtes communales
Nuit internationale de la chauve-souris	Festival Notes en vert	Fête de la nature Asinerie du Baudet du Poitou
Balade à la ferme	Journée du Patrimoine	Animations estivales Maison de Broue

Antenne de Saintes

Tous les derniers jeudis de chaque mois, l'antenne organise une réunion d'information et de communication sur l'actualité de l'association. Entre 20 et 25 personnes participent à ces réunions. Deux mercredis par mois, une permanence est présente dans le local de Saintes à la maison des associations.

Les bénévoles de l'antenne proposent tout au long de l'année des conférences et des sorties sur différents thèmes.

Conférence Les invertébrés dans la biodiversité des parcs et jardins		Sortie de découverte de la vallée du Bruant	Village des associations Saintes
	Sortie à la Forêt domaniale d'Aulnay	Sortie flore printanière	Découverte de la faune et la flore des prairies humides
Découverte de la biodiversité au jardin à Colombiers	Découverte faune et flore du marais de Brouage	Sortie Nature à Colombiers : Vergers d'automne	

Réseaux

L'association est membre actif de plusieurs réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement :

- **RADDAR** (Réseau des Acteurs du développement Durable de l'Agglomération Rochelaise), membre.
- **RENET** (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais Poitevin), membre.
- **GRAINE Poitou-Charentes** (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), membre et administrateur

Dans le cadre de son engagement dans la protection des espèces et de leurs milieux, l'association a en charge la gestion de plusieurs espaces naturels :

- La Réserve Naturelle Régionale de La Massonne (100 ha) : gérée par Nature Environnement 17 avec le soutien de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (co-gestionnaire), en lien avec les différents propriétaires.

- Le Marais de La Brûlée (13 ha - Marais de Rochefort)

- Le Grand et le Petit Bariteau (7,5 ha - Marais de Brouage)

La RNR de La Massonne

La réalisation du programme d'actions 2017 a permis d'atteindre les objectifs fixés, pour une grande part. Le nombre de visiteurs et de participants aux actions sur la réserve naturelle a été très important, avec plus de 2160 personnes accueillies sur la Réserve de La Massonne.
En 2017, la RNR La Massonne a pu accueillir une étudiante en stage (2e année de BTS Gestion et Protection de la Nature). Son stage a contribué à la réalisation du début de réactualisation de l'inventaire micromammifères et mammifères.
Toutes les sorties et animations grand public ont été réalisées. Mais cette année 2017 a surtout été marquée par l'organisation des 20 Ans de la Réserve Naturelle de La Massonne (depuis 1997, classement en RNV ; p uis en 2012, classement en RNR) et à cette occasion le lancement de la première édition des Veilleurs de Vent qui a accueilli 15 artistes en résidence pour un projet Art et Nature innovant et inédit…

Gestion des habitats et des espèces

Gestion des prairies

Gestion pastorale

Les parcelles de marais de la réserve naturelle sont entretenues, chaque année, par pâturage bovin en extensif, depuis 2009. Les conditions météorologiques particulières de cette année 2017 nous ont amenées à modifier les périodes de pâturage initialement prévues. C'est au début de l'année 2017 que les gestionnaires ont contribué à mettre en place un nouveau partenariat avec M. VOLELI, propriétaire de plus de 30 ha de prairies qui jouxtent le périmètre de la réserve. Ainsi, des accords ont pu être négociés entre le M. VOLELI et M. BITEAU, propriétaires du troupeau de Maraîchines en pâturage sur la réserve (depuis 2009), afin d'intégrer ces nouvelles prairies dans le schéma de pâturage de la réserve naturelle, avec une meilleure rotation de pâturage.

En 2017, L'EARL Val de Seudre a fait une demande exceptionnelle pour réaliser une fauche sur la parcelle des «7 journaux». Les conditions particulières de cette nous ont donc conduit à réaliser une fauche tardive mi-juillet, en soutien à l'éleveur. Cette parcelle n'a pas été pâturée.

Concernant la conduite du troupeau de Maraîchines (20 têtes) : la 1e Transhumance Solidaire a eu lieu le 14 mai, depuis la ferme de Berthegille jusqu'à la RNR La Massonne. Afin de respecter les périodes de pâturage des prairies sur la réserve, le troupeau a été installé sur les parcelles de M. VOLELI, dans un premier temps. Le cheptel a ensuite été déplacé sur les prairies de la RNR du 28 juillet au 17 octobre pour ensuite retourner dans les premières parcelles hors réserve jusqu'à la fin octobre. La transhumance de retour à la ferme a été organisée le 22 octobre 2017.

La pression du pâturage a donc été moins forte cette année : durée courte et naissance d'un seul veau.

NE17, la LPO, les propriétaires et L'EARL Val de Seudre Identi'Terre sont coorganisateurs de ces Transhumances Solidaires qui rapprochent à la fois l'Homme et la Nature, au cœur de la gestion des milieux naturels de la réserve. Les transhumances rassemblent environ 150 personnes au printemps et 70 à l'automne.

Entretien des milieux ouverts

Dans le respect du plan de gestion de la RNR La Massonne (en cours de validation) nous mettons en œuvre diverses techniques de gestion visant à évaluer le résultat de gestion sur les différentes prairies de la réserve. Certaines parcelles ne sont donc pas pâturées mais font l'objet d'opérations de broyage avec ou sans exportation des résidus de coupe.

Restauration des prairies humides

En 2017, nous avons poursuivi les travaux de restauration des habitats patrimoniaux : prairies humides méditérrannéennes à grandes herbes (CORINE 37.4) et prairies de fauche atlantique (CORINE 38.21), habitats devenus rares en Poitou-Charentes. Sur cette zone de la réserve sont présentes plusieurs plantes patrimoniales (Briza minor, Carex umbrosa,...). A proximité de la zone de chantier se localise une station de Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis), espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat, protégée au niveau national et faisant partie de la Liste Rouge des espèces menacées (2012).
Annuellement des travaux de reconquête sont menés parallèlement aux travaux de restauration, notamment en bordure des fossés et

haies. Ainsi un regain de surface prairial se fait sur chaque parcelle de la réserve.

Gestion du réseau hydraulique

La gestion de la réserve a pour objectif prioritaire de maintenir les habitats et les espèces recensés, dont le bon état de conservation est un enjeu majeur. Il est donc primordial de conserver les niveaux d'eau hauts le plus longtemps possible sur l'ensemble du réseau hydraulique. Nous devons éviter les assecs saisonniers trop tôt dans l'année aussi bien dans les dépressions que dans les fossés. La surveillance des niveaux d'eau et le suivi de l'ensemble du réseau hydraulique sont réalisés toutes les semaines sur la réserve. Tous les mois, les niveaux d'eau sont mesurés dans le canal Saint-Symphorien, les fossés tertiaires ainsi que les mares et étangs.

Gestion des zones de landes

- Entretien des prairies à Molinie - Contrat Natura 2000
- Interventions sur la Fougère aigle
- Restauration des habitats de landes

Des travaux de rajeunissement des landes ont été entrepris sur le secteur appelé la Montée Gironde. Il s'agit de coupes manuelles avec exportation des résidus de coupe.

Les différents Habitats d'intérêt communautaire visés :

- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020) – habitat prioritaire / Landes humides atlantiques méridionales (COR 1991 : 31.12)

- Landes sèches européennes (4030) / Landes aquitano-ligériennes à Ajonc nain (COR 1991 : 31.239)

Les Espèces visées : l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Busard cendré (*Circus cyaneus*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), l'Ail des bruyères (*Allium ericetorum*).

Le 1er contrat Natura 2000 engagé par les propriétaires de 2009 à 2013, nous a permis de mettre en œuvre des travaux de restauration expérimentaux qui nous ont clairement permis d'identifier les zones avec un fort potentiel de rajeunissement, favorisant ainsi le retour du cortège floristique typique des habitats de landes et favorisant les espèces d'intérêt patrimonial et communautaire.
Les chantiers envisagés entre 2016 et 2020 concernent la mise en œuvre de 5 phases de restauration des zones de landes, par des opérations manuelles de débroussaillage et de bûcheronnage. La totalité des résidus de coupe est exportée, afin de ne pas enrichir le sol.
Cette phase de restauration sera ensuite succédée par des phases d'entretien, par rajeunissement tous les 10-15 ans.

Gestion des zones boisées

Aucune coupe de bois sylvicole n'a été réalisée dans la réserve naturelle. Seuls des arbres jugés dangereux suite à de forts coups de vent au niveau des accès, routes et chemins ont été coupés.

Entretien des corridors pour la Cistude d'Europe

Nous avons toujours réalisé un suivi des pontes sur ce secteur et les derniers relevés de pontes correspondent à 2008. Ainsi 1 100 m² ont été restaurés dans un objectif de conservation de la population de Cistude d'Europe. Depuis 10 ans, les sites de ponte de la Cistude d'Europe sont suivis, et ils sont observés sur les parcelles qui jouxtent les limites de la réserve.

Gestion des espèces invasives

- La Jussie, *Ludwigia sp*
- Les Ragondins
- Le Raisin d'Amérique, *Phytolacca americana* L., 1753

Gestion récurrente

- Quotidiennement, des détritus et des sacs poubelles sont déposés en bordure ou dans la réserve. Ces derniers sont donc ramassés pour être déposés en déchetterie.

- Pose de barrière pour stopper la pénétration des véhicules dans la RNR

- Entretien des chemins et mise en sécurité de ces derniers

Étude et suivis écologiques

Suivi hydraulique

Le suivi des niveaux d'eau, des périodes d'assec et de l'état des connexions de fossés permet d'ajuster les modalités de gestion et la quantité d'eau au sein du réseau de fossés et des dépressions humides du marais.
Les relevés 2017 ont été réalisés sur l'ensemble du réseau de fossés secondaires (canal de Saint-Symphorien) et tertiaires du secteur marais (Marais de Brouage), en même temps que sur les mares et l'étang de La Massonne. Nous ne réalisons pas de relevés sur l'Etang des Coudres pour lequel le niveau d'eau n'évolue pas au cours de l'année. A ces relevés est associée l'observation hebdomadaire des niveaux d'eau, afin d'en gérer la quantité au sein du réseau tertiaire par manipulation de 3 rehausses. Cette action permet de conserver des niveaux d'eau au sein des parcelles de marais et plus particulièrement dans les dépressions humides accueillant les habitats et les espèces patrimoniales telle que Ranunculus ophioglossifolius jusqu'en juin.

Nous avons connu cette année, une baisse significative de la hauteur d'eau au sein du réseau de mares - étang : 50% de la quantité d'eau en moins par rapport à 2016, qui était déjà une année très sèche. Les niveaux d'eau relevés de décembre 2016 à janvier 2017 sont restés les niveaux les plus hauts de toute l'année 2017. Il n'y a eu aucune recharge en eau ! Ce que nous observons, c'est une courbe d'évolution des niveaux d'eau de même forme d'une année à l'autre… Avec moitié moins d'eau !
La période d'assec s'est étalée d'avril à mi-novembre. Les conditions météorologiques de cette année 2017 n'ont fait qu'accentuer l'important déficit d'eau de ces dernières années.
En 2017, a débuté une étude sur le fonctionnement éco-hydrologique de la RNR de La Massonne. Ce travail réalisé dans le cadre du plan de gestion a été confié à 2 bureaux d'études : EcoMetrum et Inselberg.
Dans un premier temps, il est convenu que cette étude détermine l'alimentation en eau du site et différencie les unités de fonctionnement. Il est convenu également de proposer un protocole d'étude et de suivi permettant dévaluer précisément les contraintes sur cette alimentation en eau du site.

Suivi photographique

Le protocole de suivi du paysage de La Massonne a été conduit comme prévu, à chaque point d'observation. Nous effectuerons une première analyse de ce suivi photographique lors de l'évaluation intermédiaire du plan de gestion, en 2018. Pour autant, l'analyse de l'évolution du paysage sera plus probante à échéance des 10 ans. Le suivi 2017 a été réalisé le 23 mai.

Suivi de la flore patrimoniale

La RNR de La Massonne abrite une richesse floristique remarquable, avec plus de 600 taxons. Jean Terrisse, dans son étude sur la flore en 2008, listait 19 espèces patrimoniales sur la RNR. Cette étude avait également permis de localiser les différentes stations des espèces à fort intérêt patrimonial et d'évaluer leur population. Afin de suivre l'évolution des effectifs et de la répartition de ces espèces, nous effectuons chaque année les relevés de la flore patrimoniale au cours de la saison végétative, à plusieurs reprises.

Etude et suivi de l'Iris de Sibérie

Elle est inscrite au Livre Rouge de la Flore Menacée de France, comme taxon prioritaire (MNHN, 1995). Protégée à l'échelle nationale, elle n'est présente que dans 8 départements, en nombre très limité de stations. Elle est inscrite au Livre Rouge Régional de la Flore menacée.

En Poitou-Charentes, les seules stations connues sont au cœur de la lande de Cadeuil. Cette plante hygrophile des milieux humides pauvres en élément nutritif croit sur des systèmes landicoles acides, elle recherche des situations héliophiles à hémi-héliophiles. Sur la Réserve Naturelle, les stations d'Iris de Sibérie sont situées sur des landes humides, au sol sableux du Molinion caerulea (lande humide à Molinie bleue).

L'Iris de Sibérie présente un enjeu patrimonial majeur sur le site de la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne. Pour cette raison, les stations font l'objet d'un suivi exhaustif : localisation très précise des couronnes, évaluation du nombre de pieds et L'objectif du suivi est de contribuer à la mise en place d'un plan de conservation de l'Iris de Sibérie, espèce endémique, dont l'enjeu est prioritaire.
Dans le cadre de la mise œuvre du plan de gestion de la réserve, un partenariat privilégié avec le CBNSA permet d'améliorer les connaissances de l'écologie de cette espèce menacée, d'affiner le protocole de suivi et d'étude des stations de la réserve. Nous étudierons également la faisabilité d'un protocole expérimental visant à étudier les résultats après étrépage d'un échantillon de la station 1.
Depuis 2003, NE17 réalise une cartographie des stations d'Iris de Sibérie. Cette année 2017 est particulière puisque le nombre de pieds en fleurs a été extrêmement bas.

En collaboration avec le CBNSA, NE17 a entamé un protocole de recherche destiné à améliorer la connaissance de cette espèce et à caractériser les populations présentes sur les Landes de Cadeuil. Aussi le CBNSA conduit un protocole de germination en lien avec la RNR La Massonne.

Suivi des Reptiles squamates

La méthodologie s'inspire du protocole commun d'inventaire des reptiles terrestres sur les Réserves Naturelles (2013).
Même si le nombre d'individus observés est inférieur à l'an passé (62 individus contactés en 2016, 3 individus contactés en 2015), le nombre d'espèces est plus important, avec l'apparition de la Couleuvre vipérine. La dernière observation de cette espèce sur la RNR de la Massonne remontait à 2015, l'individu avait été piégé involontairement dans un amphicapt (matériel de capture aquatique utilisé pour les amphibiens). L'espèce n'avait alors pas été contactée sur la RNR depuis plus de 10 ans.

Suivi des sites de pontes de la Cistude d'Europe

L'ensemble des milieux favorables aux pontes de Cistude d'Europe (Emys orbicularis) a été prospecté aussi bien sur les parcelles de la réserve que sur les parcelles en périphérie pour trouver soit des émergences de Cistude soit des pontes prédatées. Seulement 2 pontes ont été observées sur une parcelle située au nord de la réserve naturelle (OC0762).
Pour rappel, en 2016, 15 pontes avaient été observées sur des prairies pâturées et 1 sur une prairie rudérale.

Suivi des pontes de Grenouille agile

En Poitou-Charentes et Charente-Maritime sont présentes deux espèces de grenouilles brunes : La Grenouille agile (Rana dalmatina Bonaparte, 1840) et la Grenouille rousse (Rana temporaria L. 1758). Sur la RNR de La Massonne seule la grenouille agile a été recensée.
La Grenouille agile est une espèce plutôt des plaines et se rencontre dans les milieux bocagers. Les pontes de la Grenouille agile s'observent à partir de début février, elles sont globuleuses, bien isolées les unes des autres et souvent accrochées à un support immergé.
Cette année 2017 a été très particulière du fait du fort déficit en eau dans les fossés, dépressions dans les prairies et les mares. Plusieurs passages ont eu lieu en février mais aucune ponte n'a été observée. Le deuxième passage a permis de dénombrer 312 pontes le 2 mars et le troisième passage le 9 mars uniquement 149 pontes de Grenouille agile.
Ainsi 72 % des pontes observées en 2017 se situent au sein de la grande dépression sur la parcelle 351, contre 88 % en 2016, 84 % en 2014 et 69% en 2015.
En 2017, c'est une vidange brutale de l'eau du canal St-Symphorien qui a eu pour conséquence de vider les dépressions suivies. Et environ 50%... et détruites.

Suivis ornithologiques

Programme STOC CAPTURE 2014-2015

Le STOC Capture (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) par le baguage est un programme national élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO – MNHN).
De la même façon que pour la station STOC réalisée de 2014 à 2016, 4 sessions de capture ont été réalisé en 2017, globalement aux mêmes dates.
6 espèces présentent des statuts de conservation préoccupant à différentes échelles géographiques :
- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) : classé comme quasi-menacé (NT) sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France et comme vulnérable (VU) sur la liste rouge des oiseaux du Poitou-Charentes.
- La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) : classée comme quasi-menacée (NT) sur la liste rouge européenne, vulnérable (VU) sur la liste rouge des oiseaux de France et quasi-menacée (NT) en Poitou-Charentes.
- Le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) : classé comme quasi-menacé (NT) en France et considéré comme en danger (EN) en Poitou-Charentes. A ce titre, l'espèce est considérée comme déterminante en tant que nicheur dans la région.
- La Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) : classée comme en danger (EN) en Poitou-Charentes et considérée comme déterminante en tant que nicheur dans la région.
- La fauvette des jardins (*Sylvia borin*) : classée comme étant en danger (EN) sur la liste rouge des oiseaux du Poitou-Charentes.
- La Bouscarle de cetti (*Cettia cetti*) : espèce classée comme déterminante en tant que nicheuse en Poitou-Charentes.
de restauration programmés d'ici à 2020 sur le secteur étudié jusqu'alors.

STOC EPS RNR La Massonne - Étang des Coudres

Pour la troisième année, Olivier LALUQUE (bénévole associatif) a réalisé, au printemps 2017, deux points d'écoute supplémentaires au niveau de l'Etang des Coudres. A l'occasion des deux passages, ces points d'écoutes sont réalisés le jour même, dans la continuité

de ceux effectués dans le périmètre historique de la réserve.
Lors du premier passage (3 mai 2017), 60 individus pour 28 espèces ont été dénombrés et 58 pour 25 espèces lors du second (31 mai 2017).
Ce secteur est composé d'un grand plan d'eau et de roselières, d'où la présence d'oiseaux d'eau et rivulaires. A noter la présence des Guêpiers d'Europe, qui nichent à proximité du site et qui utilisent la réserve notamment en alimentation.
Durant ce suivi, 32 espèces et 118 individus (cumul) ont ainsi été contactés.

III.9.3 Programme PHENO

Le programme « PHENO » (Phénologie migratoire) par le baguage est un programme national élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO - MNHN).
Ce programme, comme toutes les activités de baguage des oiseaux, est strictement règlementé et ne peut être réalisé que par un bagueur agréé par le CRBPO. En effet, cette activité nécessite une dérogation ministérielle portant sur la capture des espèces d'oiseaux, protégées ou non, délivrée par le CRBPO après validation d'une formation adaptée.
Chaque bagueur titulaire d'un permis à jour peut ainsi s'inscrire dans cette démarche nationale à condition d'en respecter les modalités de mise en œuvre et d'assurer une régularité dans le suivi.
Sur la RNR de La Massonne, ce suivi a été mis en place en 2014 et se poursuit selon le même protocole depuis. Il a été réalisé bénévolement jusqu'en 2016 et se déroule aujourd'hui dans le cadre des activités relatives aux suivis biologiques mis en place sur la RNR.
Nous traiterons ici des résultats des trois premières années de suivi, les données de 2017 n'ayant pas encore été saisies.
En 2014, seuls 2 Engoulevents ont été capturés, principalement du fait de l'absence du filet de canopée cette année là. Ensuite ce sont 7 puis 10 oiseaux qui ont été capturés respectivement en 2015 et 2016. Précisons que 13 de ces oiseaux sont des 1ère année, 5 sont des 2ème année et seulement 1 oiseau est un adulte. On peut donc supposer que les adultes sont plus méfiants que les jeunes quant aux dispositifs de capture.

Concernant les oiseaux peu communs capturés sur la RNR lors de ce suivi, notons la capture de 3 Pouillots à grands sourcils Phylloscopus inornatus (1 en 2014 et 2 en 2016). Cette espèce niche dans une vaste zone allant de l'ouest de l'Oural à l'océan Pacifique, avec une extension vers le nord de l'Inde. Une population isolée se reproduit dans l'ouest de la Chine. Son aire d'hivernage principale se situe dans les zones boisées du sud-est de l'Asie au nord-ouest de l'Iran. Jusqu'aux années 1970, ce passereau était considéré comme une vraie rareté en Europe de l'Ouest et les données étaient soumises à homologation nationale. Mais depuis les années 1990, la fréquence des observations (qui concernent surtout des jeunes de premier hiver) a fortement augmenté : la plupart des oiseaux sont vus en automne (septembre-novembre), mais des individus sont aussi désormais notés en hiver.
Autre rareté capturée lors de ce suivi, le Sizerin cabaret Carduelis flammea cabaret.

La sous-espèce «cabaret» se reproduit en Europe dans les Alpes, les Îles britanniques, le Benelux, l'Allemagne, la République tchèque et la Scandinavie. En France, elle niche dans les Alpes et dans le Jura depuis le début des années 1980, après avoir colonisé temporairement le Nord-Pas-de-Calais et les Ardennes (où quelques couples se reproduisent peut-être encore) dans les années 70-80 à partir d'une forte expansion dans les Îles britanniques. Des reproductions accidentelles ont eu lieu, sans lendemain, dans plusieurs régions (Normandie, Auvergne).
En hiver, les oiseaux se répartissent à peu près sur l'ensemble du territoire français, évitant toutefois la Bretagne et le Sud-Ouest. Il s'agit en majorité d'individus de la sous-espèce «cabaret», sauf en ce qui concerne la Lorraine et l'Alsace, où les données issues du baguage indiquent une appartenance, au moins en très grande majorité, à la sous-espèce « flammea».

Suivi des gîtes artificiels en faveur des Chiroptères

Dans le cadre d'un programme régional sur l'étude des chauves-souris arboricoles, un ensemble de gîtes artificiels a été installé sur la RNR de La Massonne en 2010.
Un suivi plus fin de l'occupation de ces gîtes, sur le long terme, a été initié en 2015.
Six îlots de quatre gîtes ont ainsi été posés, distants l'un de l'autre d'une centaine de mètres. Trois modèles de gîte sont utilisés et constituent des îlots homogènes. Chaque îlot comprend un nichoir à oiseaux destiné aux Mésange charbonnière, bleue ou au Gobemouche, afin d'éviter que les oiseaux accumulent des matériaux en entrée de gîtes à chauves-souris pour tenter d'y nicher. Les gîtes sont posés avec des expositions et des hauteurs différentes, au sein de milieux forestiers variés.
Cette quatrième année de suivi des gîtes à chiroptères sur la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne montre une occupation croissante des installations. Cette augmentation de l'occupation s'exprime à la fois en fréquence d'occupation qu'en richesse spécifique. Ces relevés pluriannuels ont permis de détecter la présence de 5 espèces de chiroptères fréquentant les gîtes de la réserve.

Le Murin de Bechstein, classé à l'annexe II de la Directive Habitat, constitue un réel enjeu pour la réserve d'autant plus qu'une colonie d'une vingtaine d'individu semble être fidèle au réseau de gîte depuis maintenant 3 ans. Une étude plus approfondi des gîtes occupés par cette colonie ainsi que des territoires de chasse exploités semble opportune.

Inventaire des papillons de nuit (hétérocères)

La Réserve Naturelle Régionale de la Massonne, de par la diversité des milieux qu'elle héberge et son importante richesse spécifique végétale, présente un très grand potentiel pour ce taxon, qui n'a à l'heure actuelle fait l'objet d'aucun inventaire. C'est notamment pour ces raisons qu'il a été choisi d'inscrire cet inventaire au dernier Plan de Gestion (en cours de validation).
Cette deuxième année d'inventaire a permis d'identifier 264 espèces de macrohétérocères (liste présentée en fin de document) appartenant à 12 familles. Parmi elles, seule une espèce n'a pas pu être identifiée suite à une mauvaise conservation précédant l'examen des pièces génitales. Il s'agit d'une espèce du genre Nycteola. 130 de ces espèces, contactées en 2017, sont nouvelles pour la RNR de la Massonne. Cette dernière compte désormais 302 espèces de macrohétérocères dont 2 restent à identifier précisément (Aplocera sp. et Nycteola sp.).

Réactualisation de l'inventaire des mammifères

En 2017, nous avons donc débuté la réactualisation de l'inventaire des mammifères et en particulier des micros mammifères. Dans le cadre de cette action, nous avons pu confier des missions à une étudiante de GPS GPN (2e année), en stage sur la réserve pendant 6 semaines. Pour cette première année, nous avons été contraints de minimiser le temps dédié à cet inventaire étant donné l'absence prolongée du conservateur de la réserve. Les protocoles seront à nouveau mis en place en 2018 afin de terminer cette action d'inventaires.
L es techniques étant mises en œuvre pour inventorier les espèces de mammifère de la RNR sont multiples :
- Installation de pièges photographiques, avec 1 relevé des données photos chaque jour au cours du mois de juin.
- Collecte des pelotes de réjection (Effraie des clochers…).
- Collecte de noisettes…
- Recherche des nids, pour les Muscardins…
- Capture des micros mammifères par piégeage.

Ce travail d'inventaire sera poursuivi et finalisé en 2018, nous ferons alors la synthèse et la listes des espèces des mammifères, dont les micros mammifères, des 2 années combinées.

Accueil, pédagogique et communication

Tout au long de l'année, un programme d'animations propose des sorties thématiques, à destination d'un large public. Nous nous attachons également à organiser des sorties en lien avec les évènements nationaux. De plus, nous accueillons divers publics en formation dont des professionnels et des étudiants.

En 2017, La RNR La Massonne a accueilli plus de 2 160 visiteurs, bénévoles et personnels en formation…

L'organisation des 20 Ans de la réserve naturelle et la première édition de *Veilleurs de Vent* ont contribué à faire que cette année soit exceptionnelle en termes d'accueil. A l'occasion de ces 2 évènements, nous avons accueilli 1 700 visiteurs : élus et acteurs locaux, artistes, familles, « Amis de la RNR La Massonne », touristes… Veilleurs de Vent a permis d'accueillir divers publics rassemblant des visiteurs à la découverte d'un évènement culturel et ceux « Amoureux » de la Nature…

Chantier bénévoles	Fête de la nature	Journée Mondiale des Zones Humides	15 Evènements 2160 Personnes
Nuit de la chouette	Formations naturaliste	2 transhumances	Conférence
Accueil de lycéens	Baguage des oiseaux migrateurs	Sorties nature	20 ans de la RNR de la Massonne

Réglementation, police, surveillance

Les missions de police et de surveillance ont lieu toute l'année. Elles consistent à sensibiliser, avertir et informer de la réglementation spécifique à la réserve… Elles sont programmées à des périodes cibles, de cuillettes (jonquilles, champignons…). En période estivale, il a été constaté des problèmes de pêche dans l'Etang des Coudres. Malgrè la pose de pièges photographiques et des passages répétés, aucuns contrevenants n'ont été pris en action de pêche dans la RNR. La pose des panneaux réglementaires de la RNR La Massonne ainsi que l'édition de la plaquette de présentation de la réserve naturelle sont des outils qui devraient permettre de limiter certaines infractions sur le site. Des rencontres ont eu lieu avec des gardes de l'ONCFS pour mieux appréhender les limites du site et l'arrêté de la réserve naturelle. En cas de nécéssité, les gardes de l'OCNFS se sont toujours montrés prêts à nous aider pour plus d'efficacité. La signalétique de la réserve doit être renforcée impérativement. De nouveaux panneaux seront installés sur le site en 2018. Il a été choisi de sensibiliser et non de verbaliser les contrevenants pour des petites infractions.
Nous devons mettre en œuvre toutes les actions de surveillance et de police permettant de stopper le prélévement des graines d'Iris de Sibérie que nous avons pu observer cette année encore. C'est la troisième fois que nous constatons le prélevement des graines. Des pièges photos seront donc mis sur site uniquement dans un but de surveiller et de mieux appréhender cette infraction.

Comité Consultatif de Gestion

Organisé sur toute la journée du 5 juillet 2017, nous avons accueilli les membres du CCG pour une visite de la RNR La Massonne en matinée, puis les membres se sont réunis pour une présentation, en salle, de la réserve naturelle.
N'ayant pas pu organiser à nouveau la réunion de son CCG à la fin de l'année 2017, pour valider le Plan de Gestion, le bilan d'activité 2017 et le prévisionnel 2018… Le CCG se réunira en 2018.

Projet financé par la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, FEDER.

Le Marais de la Brûlée

Le Marais de la Brûlée, fait partie du grand ensemble du Marais de Rochefort. Les Parcelles gérées par Nature Environnement 17 se situent dans un secteur relativement préservé de ce marais, où la majorité des parcelles sont en prairies. Plusieurs espèces patrimoniales sont connues sur ces parcelles.
Le suivi de la flore en 2017 c'est porté sur la Fritillaire pintade. 3 passages ont eu lieu les 13, 21 et 24 mars pour quantifier au plus juste le nombre de pieds de Fritillaria meleagris.
En 2016, 77 pieds de fritillaires ont pu être observés pour 105 pieds en 2017 sur l'ensemble des 3 mêmes stations. Il est à noter que la Fritillaire ne se développe pas sur le reste de la parcelle C22.
La gestion optée sur cette parcelle reste la fauche centrifuge au printemps avec exportation de foin.
Un travail de relevé botanique a été mené en 2017 afin de compléter la connaissance des deux parcelles. En 2017, l'Orchis des marais (Anacamptis palustris), espèce protégée par l'Arrêté interministériel du 19 avril 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Poitou-Charentes complétant la liste nationale (Article 1) n'a pu être observée lors des différents passages sur le site. Les conditions climatiques, notamment la pluviométrie n'a pas été favorable aux espèces inféodées aux parcelles hygrophiles et méso-hygrophiles.

Une sortie « Fritillaire pintade » a eu lieu le 25 mars 2017. 10 personnes ont pu ainsi observer la faune et flore typique du Marais de Rochefort et notamment une espèce remarquable la Fritillaire Pintade. Lors de cette sortie plusieurs thèmes sont abordés : enjeux des zones humides, biodiversité, gestion conservatoire et jeu d'acteurs autour de la gestion de l'eau.

Projet financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et FEDER.

Le Marais des Bariteaux

Les 7,5 hectares ont été pâturés par un troupeau de jeunes bovins. Ce cheptel composé de 7 bêtes a pâturé en alternance sur les parcelles du Grand et Petit Bariteaux de mai à fin octobre.
L'entretien des accès aux parcelles a été réalisé par NE17 ainsi que le broyage de quelques ronciers sur les bosses.

Le déficit en eau dans les fossés a amené l'éleveur à poser une clôture mobile à l'ouest de la parcelle C210 afin d'éviter que les bovins ne s'échappent. Conformément à ce qui est convenu avec l'éleveur, aucun apport de fourrage n'a été réalisé.
Des opérations de curage ont eu lieu sur le Canal de Broue et les deux fossés de ceinture parallèles à ce dernier, fin octobre 2017. Il est regrettable que certaines zones de roselières aient été détruites : des réunions de chantier préalable aux interventions (UNIMA, CDC, NE17 et l'entrepreneur) avaient pourtant fait l'objet de préconisations pour préserver les roselières.

Lors du suivi des travaux de restauration du canal de Broue, une vigilance a été portée sur la présence d'individus de Cistude d'Europe dans les boues de curage : aucune observation de tortue n'a été constatée dans les boues de curage. Le suivi du curage a eu lieu du pont des Brandes jusqu'au pont de la route départementale D118. Les poissons et Anguilles ont été remis à l'eau systématiquement. Sur ce secteur, il est a noter que la Jussie n'est pas présente.
Suite au suivi du chantier de restauration du Canal de Broue, NE17 a signalé au porteur de projet quelques soucis concernant la réalisation du chantier et non-respect des préconisations : les arbres de la ripisylve ont été arrachés, cassés et non coupés à la base comme convenu dans le cahier des charges. De plus, les résidus de coupe ont été « compactés » dans le réseau hydraulique. Certaines haies, qui devaient être conservées, ont été broyées. NE17 a alors alerté l'UNIMA et a demandé à ce que les travaux soient stoppés pour qu'une réunion de chantier ait lieu afin de recadrer les entrepreneurs intervenants :
- avec la poursuite du chantier, les haies ont été conservées ; les résidus de coupe de la ripisylve ont été retirés à la main et avec des « griffes » sur une pelleteuse pour éviter de piéger des tortues lors du curage ; les souches ont été recoupées proprement à la tronçonneuse. Cette zone présentant une importante population de Cistude d'Europe, il était extrêmement important qu'une veille y soit menée et que tous les obstacles pouvant bloquer la fuite des tortues en amont du curage soient retirés.
Le site est très régulièrement fréquenté par la Loutre d'Europe. De nombreuses épreintes et restes de repas y sont observés. La totalité du réseau de fossés est utilisée par la Cistude d'Europe. Le site de pontes des tortues situé à l'ouest de la parcelle est cultivé en maïs. Aucune ponte prédatée ou après éclosion n'y a été observée.

Projet financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et FEDER.

La cellule juridique, composée de 9 bénévoles et d'une salariée, veille au respect du droit de l'environnement.

Par ailleurs, en sa qualité de représentante de la société civile, Nature Environnement 17 se doit de participer au débat public et à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement.

Cellule juridique

L'association a engagé 19 nouvelles procédures toutes juridictions confondues en 2017, en plus des dossiers où elle a dû se défendre en appel.
Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles pour le travail fourni dans ces différents dossiers.

Eau et milieux aquatiques

Retenues de substitution de l'ASA de Benon

L'association a attaqué l'autorisation de création de 2 retenues de substitution sur les communes de Benon et Ferrières. En octobre 2015, le tribunal administratif de Poitiers lui donnait raison pour la 3eme fois consécutive sur ce dossier.
Saisie sur appel du Ministère de l'écologie et du pétitionnaire, la Cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un arrêt du 29 décembre 2017 confirme la décision de première instance, avec une analyse quelque peu différente.
Premièrement, le juge d'appel confirme que le projet est surdimensionné par rapport aux consommations des exploitants pour les années précédentes. En effet, le SDAGE Loire Bretagne impose que : « Dans les ZRE, les créations de RS pour l'irrigation […] ne sont autorisées que pour des volumes égaux ou inférieurs à 80% du volume annuel maximal prélevé directement dans le milieu naturel les années précédentes. »
Mais la Cour ajoute un deuxième et nouveau moyen d'annulation.

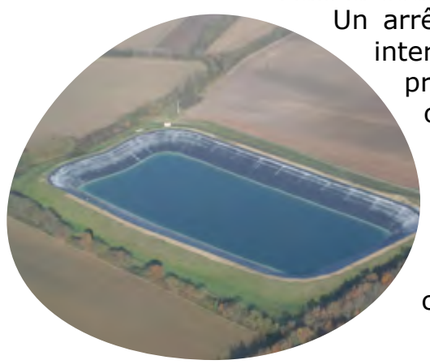

Un arrêté portant DUP pour la réalisation d'un forage AEP interdit la création de plans d'eau dans le périmètre de protection rapprochée institué autour du forage. Un des ouvrages est situé dans le périmètre de protection rapproché, par suite « en autorisant, par l'arrêté contesté, la création de cette réserve, le préfet a méconnu l'interdiction qu'il avait lui-même édictée dans sa décision du 9 décembre 2002. »
L'ASA de Benon a formé un pourvoi en cassation de cette décision.

En attendant de savoir si ce pourvoi sera admis, l'association se félicite que ce projet dépensier, pollueur et inéquitable soit à nouveau annulé.
En effet, ces deux retenues visent à stocker un volume de 285.100 m3 d'eau par an au seul bénéfice de trois exploitants agricoles. De plus, cette eau est destinée essentiellement à l'irrigation de 188 hectares de grandes cultures intensives dont on connaît les méfaits pour sur l'environnement et sur la santé (pesticides et nitrates).
Enfin, le projet affiche un coût de 1.400.000 € (évaluation 2009), payé en grande partie par de l'argent public (environ 1 million d'euros de subventions).
Concernant ce dossier, il faut encore signaler que les permis d'aménager les ouvrages avaient été attaqués par l'association. Ces autorisations d'urbanisme sont nécessaires au titre du droit des sols pour construire les retenues de substitution.
Le tribunal administratif de Poitiers s'est également prononcé sur ces deux dossiers le 19 janvier 2017 mais n'a donné raison à l'association que dans un des deux dossiers.
Ainsi, le permis d'aménager la réserve dite « des Justices » est annulé car la retenue se trouve dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable des Carnes où de tels ouvrages sont interdits.

ASAI Roches - Exploitation illégale de retenues de substitution

Par une décision du 13 juillet 2017, le juge a sanctionné l'exploitation illégale de retenues de substitution pendant plus de 4 ans.
L'autorisation d'exploiter les réserves de substitution délivrée à l'ASAI des Roches a été annulée par le juge administratif (décision confirmée en appel) fin 2009 sur saisine de l'association Nature Environnement 17. Suite à cette décision et comme les travaux avaient commencé, le préfet a prescrit des mesures conservatoires destinées à protéger la nappe phréatique. Les retenues de substitution ne devaient pas être remplies ni utilisées et l'ASAI des Roches avait 18 mois pour déposer une nouvelle demande d'autorisation.
Or, le jugement du tribunal administratif n'a pas été respecté. Dès 2010 des contrôles ont révélé que l'ASAI des Roches avait rempli ses réserves de substitution et ce, sans considération des périodes et conditions où les prélèvements sont moins impactants pour les milieux aquatiques.
L'exploitation illégale des ouvrages et les prélèvements hivernaux non autorisés ont duré jusqu'à la fin de l'année 2014.
Ces agissements ont eu des conséquences délétères sur les milieux aquatiques, entraînant l'assèchement d'un ruisseau notamment en 2013 et en 2014.

Malheureusement, le juge ne reconnaît pas de lien de causalité entre les prélèvements illégaux et l'assèchement du ruisseau.
Cependant, la décision vient sanctionner l'attitude des irrigants puisqu'il y est reconnu une faute grave de la part de l'ASAI des Roches qui porte atteinte aux efforts déployés par l'association pour la protection des milieux aquatiques. Son préjudice est évalué à 40 000€ par le juge.
L'ASAI des Roches a fait appel de cette décision, la procédure est en cours.

Installations classées pour la protection de l'environnement

Incinérateur d'Échillais

Saisie sur appel du SIL (Syndicat intercommunautaire du Littoral), la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé dans une décision du 12 décembre 2017 l'annulation de l'autorisation d'exploiter l'incinérateur (ou Hyper-incinérateur) d'Echillais.
La Cour considère que le tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles (poubelle noire) est incompatible avec la loi de transition énergétique qui priorise le tri à la source des déchets fermentescibles (bio-déchets) : «la préférence accordée à la généralisation du tri à la source doit, en principe, conduire l'autorité administrative à rejeter les demandes d'autorisations de nouvelles installations de traitement des déchets comportant une usine d'incinération de déchets non dangereux ou une unité de tri mécano-biologique».
Malheureusement, l'incinérateur est désormais construit et le Préfet de Charente-Maritime a décidé d'attribuer une nouvelle autorisation d'exploiter quelques jours à peine après la décision de la Cour administrative d'appel.
Pourtant il existe de nombreuses manières de réduire les quantités de déchets produites plutôt que de construire des usines d'incinération, coûteuses pour la collectivité et surdimensionnées.
Cette nouvelle décision sera contestée par l'association Nature Environnement 17.

Patrimoine naturel

Désignation de Zones Spéciales de Conservation (N2000)

L'État a été condamné pour n'avoir pas respecté dans les temps une décision du tribunal administratif qui l'enjoignait de désigner 3 sites Natura 2000.
En effet, en 2011, l'association NE17 a demandé au Ministre de l'environnement de désigner trois ZSC («Pertuis Charentais» «Vallée de la Dronne de Brantonne à sa confluence avec l'Isle» et

«le Marais de Baud, de Saint Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde») figurant à la liste des SIC pour la région biogéographique atlantique et qui auraient du être désignés avant fin 2010.
Le Ministre opposant un refus tacite à cette demande, l'association a saisi le TA de Poitiers qui a annulé ce refus et enjoint à l'autorité ministérielle de désigner les sites en question dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement et sous astreinte de 100€ par jour de retard (décision du 7 mai 2014).
Or, 4 mois après le délai imparti, seules deux des trois ZSC avaient été désignées (avec deux et trois mois de retard tout de même.
L'association, qui avait déjà relancé le Ministère, a donc saisi le tribunal administratif de Poitiers d'une requête en exécution et de liquidation de l'astreinte. Le dernier site a été désigné quelques temps plus tard (avec 168 jours de retard).
Par une décision du 3 mai 2017 le tribunal constate que la désignation tardive des ZSC n'est pas justifiée et procède à la liquidation de l'astreinte dont la moitié sera versée au profit de NE17.
L'État a fait appel de la décision et la procédure est en cours.

Braconnage de civelles

Un dossier de trafic à grande échelle, organisé autour d'une société qui commercialise des civelles pour le repeuplement, a été jugé par le tribunal correctionnel de Saintes.
Le trafic s'organisait ainsi autour du braconnage direct de civelles mais également de la collecte, c'est à dire de l'achat, de civelles prises illégalement (soit en dehors des périodes de fermeture de quotas, soit non-déclarées, soit par des pêcheurs ne disposant pas de la licence nécessaire). Ces spécimens étaient par la suite revendus en France et en Espagne et avaient notamment vocation à alimenter illégalement le marché asiatique.

Dans sa décision du 14 décembre 2017 le tribunal correctionnel condamne les prévenus à des peintes sévères (prison avec sursis et fortes amendes) mais laisse les parties civiles sur le carreau (1€ de dommages et intérêts). NE17 a fait appel de cette décision sur les intérêts civils.

Trafic d'espèces protégées

Plusieurs prévenus ont comparu devant le tribunal correctionnel de Saintes pour un trafic d'espèces protégées, impliquant notamment le gérant de magasins situées à Mornac sur Seudre et Saint Georges de Didonne.
Le trafic concerne des pièces (dents, morceaux de squelette…), des animaux naturalisés et même des restes humains. Malgré leur première mise en examen, les prévenus continuent à vendre des spécimens sans avoir les documents nécessaires. Le jugement du tribunal correctionnel, du 21 décembre 2017, est, encore une fois, sévère sur les peines (prison avec sursis et fortes amendes) mais décevant pour les parties civiles ce qui a conduit Nature

Urbanisme

Permis de construire - Club MED Les Mathes

Nature Environnement 17 a contesté devant le tribunal le permis de construire délivré à la SEM PATRIMONIALE 17 pour l'agrandissement du Club Med de Les Mathes – La Palmyre. Suite à ce recours, le pétitionnaire a sollicité et obtenu de la part du Maire, un permis modificatif et deux permis additionnels visant à régulariser les vices du permis initial.
L'ensemble de ces décisions a été annulée dans un jugement du 18 octobre 2017. Le juge administratif considère que le village vacances est dans un espace proche du rivage au sens de la loi littoral ainsi, l'extension de l'urbanisation devait être prévue dans le PLU, le SCOT ou autorisée par le Préfet. Or, aucune de ces procédures n'avait été respectée en l'espèce.
En outre, le tribunal confirme la règle d'inconstructibilité de la bande des 100m (depuis les plus eaux hautes de la mer) et retoque sur ce fondement le projet d'extension de la « terrasse » du restaurant.

Enquêtes publiques

En 2017, l'association a répondu à 11 enquêtes ou consultations publiques.

Communes	Types de contribution	Objet
Département 17	Enquête publique	AUP OUGC Saintonge (Seudre
Département 17	Enquête publique	AUP OUGC Saintonge (Charente Aval)
Oléron	Consultation publique	Parc éolien offshore Oléron
Département 17 (+79 et 86)	Enquête publique	Création 19 réserves de substitution
Département 17	Consultation publique	Projet AP phyto
La Rochelle	Enquête publique	Centre de traitement sédiments GPM
Bassin Seudre	Enquête publique	SAGE Seudre
Saint Martin de Coux	Consultation publique	Dérogation espèces protégées IMERYS
Saint Sornin	Enquête publique	Extension carrière
Échillais	Enquête publique	Incinérateur
La Rochelle	Enquête publique	Dragage sédiments non immergeables port de Minimes

Commissions et Groupes de travail

De nombreux bénévoles et salariés de l'association assurent la représentation administrative de l'association auprès d'une centaine de commissions ou groupes de travail où ils ont la charge d'exprimer les positions de l'association.

Point sur les Risques Industriels Sanitaires et Technologiques

Référent : René BARTHE

Rencontre avec les Préfets

Le 13 Janvier 2017, l'ancien préfet Eric Jalon rencontrait sur leur demande, le regroupement d'associations de protection de l'environnement composé de NE17, Ré-Nat, RESPIRE, Mat-Ré et l'APNR. Les 5 associations ont fait part au représentant de l'Etat de leurs inquiétudes quant à la dégradation de l'environnement sur l'agglomération rochelaise et notamment sur le site agro-industrialo portuaire.

Nous souhaitions certes dresser un état des lieux environnemental en mettant les services de l'Etat en garde contre les risques en termes de santé publique liés à l'augmentation constante du trafic routier sur la Rocade ; mais aussi faire part de propositions concrètes pour une réelle stratégie de qualité de l'air et de protection des eaux littorales et marines liée à un moratoire sur la prolifération des installations classées sur le site portuaire. Rappelons ici que La Rochelle possède à elle seule 5 des 9 sites seveso «seuil haut» du département.

Puis, en Décembre 2017, plusieurs administrateurs et bénévoles de l'association ont rencontré le nouveau Préfet Fabrice RIGOULET-ROSE.
Nous avons rappelé au Préfet qu'il était impératif de considérer de manière globale la problématique de l'ensemble des rejets industriels dans l'air et dans l'eau sur l'agglomération rochelaise et avons renouvelé par courrier les demandes suivantes :

- Mise en place par étape d'une stratégie de retour à la qualité de l'air en application de la Directive Air de 2015;
- Compléter les installations des 2 stations ATMO du centre ville et d'Orbigny afin qu'elles puissent analyser la qualité de l'air selon les 5 paramètres réglementaire au lieu de 3 à l'heure actuelle;
- Installation d'une 3ème station ATMO sur la Rocade contournant La Rochelle;
- Rencontrer au moins une fois par an les services de la DREAL pour un point sur la situation au plan du risque industriel.

« Incident « chez PICOTY

Le 30 Janvier 2017 une fuite d'essence SP 95 estimée à 256m3, est portée à la connaissance de la DREAL et de la Préfecture. Elle impacte la nappe phréatique et les sols du dépôt d'hydrocarbure rochelais, cela suite à la rupture d' une soudure sur une canalisation reliant la cuve d'essence au poste de dépotage camions.

Le 7 Février, soit plus d'une semaine après,la préfecture informe la Mairie de La Rochelle de ladite fuite.
Le comité de suivi de site dans lequel siègent les représentants de la société civile, ne sera convoqué que le 3 Mars suivant. Le Préfet considère que « l'incident » ne nécessitant le déclenchement d'aucun plan d'urgence , il valait mieux se consacrer au mesures de pompage de l'hydrocarbure concerné et des eaux souterraines souillées par ce dernier ! Le GPMLR se gardera quant à lui de tout commentaire sur le sujet. Fuite d'essence certes mais aussi rétention d'information !

Il est très vite apparu que les bilans matière n'étant réalisés que tous les 10 jours par l'exploitant, la fuite avait peut-être débuté jusqu'à 10 jours auparavant. La canalisation étant souterraine, rien n'a été remarqué plus tôt. Les travaux de dépollution n'ont commencé que le 20 Février et ne sont pas terminés.

L'expertise judiciaire est toujours en cours afin d'établir les responsabilités dans cette affaire et NE17 se réserve le droit d'ester en justice contre PICOTY pour ces faits.

Pollution aux particules fines : les céréaliers impliqués

En Février 2017, suite aux plaintes des riverains et employés des entreprises de Chef de Baie incommodés par les envols de poussières de céréales de la Société SOCOMAC (Groupe SOUFFLET) et des pics de pollution aux particules fines dépassant les seuils d'alerte fixés par arrêté préfectoral, NE 17 a interpellé le préfet afin qu'il diligente une inspection du site industriel de la SOCOMAC pour non respect des prescriptions de son arrêté d'exploitation de 2015 et son article visant aux limites des envols de poussière. Le préfet a imposé à l'industriel une campagne de mesure des retombées atmosphériques desdites poussières du 22/03 au 07/04/2017, mais ces analyses réalisées par l'industriel, indiquent une pollution inférieure aux normes de rejets imposées.

Action de NE17 et du regroupement d'associations concernant le GPMLR

Les travaux du regroupement d'associations, dont NE17 fait partie-engagés depuis 2016 sur le site agro-industriel portuaire rochelais, se sont poursuivis en 2017 avec 2 axes de travail :

- Les dragages d'entretien des sédiments non immergeables du GPMLR;
- Les 4 grands chantiers Port 2025 : Aménagements Anse St Marc, Comblement de la Repentie, Terminal de Chef de Baie et aménagement des accès nautiques.

S'agissant des dragages pluriannuels de 3 zones différentes du Grand Port et de la part de sédiments non immergeables concernés, fort, en outre, de notre expérience de 2013 où le Port, incapable de maîtriser les effets du dragage hydraulique, avait illégalement rejeté des sédiments dans les eaux littorales créant ainsi un nuage turbide qui avait déclenché une grave pollution particulaire affectant le trait de côte jusqu'à la baie de l'Aiguillon- notre regroupement d'associations a pu obtenir à la suite de plusieurs réunions avec le Port et les représentants de la ville de LR, un certain nombre d' avancées visant au respect du cahier des charges et à la protection des eaux littorales et marines.

Le non respect des garanties obtenues entraînerait un dépôt de plainte contre le GPM.

S'agissant des 4 projets du Port 2025, NE17, comme les 3 autres associations du groupe, émet de sérieux doutes sur l'opportunité du projet d'aménagement des accès nautiques du port qui permettraient l'accès aux port de navires dépassant les 120 000 tonnes en abaissant de 10m le fond de l'avant port et en amenant les souilles bordant les quais à une profondeur de 14m.

Pour nous, ce projet aurait dû faire l'objet d'un dossier de demande administrative spécifique du fait de sa complexité et des enjeux qu'il comporte, ce qui n' a pas été le cas.

Ces opérations entraîneraient un déroctage massif de 700 000 m3 et des dragages de vase argilo-marneuses de 500 000m3. Le danger vient de la nature de ces vases anciennes chargées de matières polluantes de tous types : hydrocarbures, métaux lourds et éléments toxiques issus des produits anti-fouling et des rejets ICPE ainsi que d' éléments radio-actifs rejetés au cours des 50 dernières années par L'usine Rhone-Poullenc, puis par l'ICPE RHODIA OPERATIONS dans son process de traitements des terres rares. Nos doutes s'appuient sur une étude menée par la CRIIRAD entre 1985 et 1987 ayant relevé des niveaux anormaux de radio activité sur le littoral de Chef de Baie ainsi que dans les eaux marines au niveau de l'émissaire de rejet de RHODIA. Plus récemment, des travaux de construction d'habitations effectués à la Tour Carrée, non loin de là, ont permis de constater une pollution des sols à la radioactivité et la ville de La Rochelle a dû les faire dépolluer pour pouvoir achever la construction de ses logements.

Nous agissons donc afin de savoir d'une part, s'il y a pollution rémanente avérée aux radionucléides et, d'autre part, quelle est l'étendue de cette pollution subsistant dans le périmètre d'étude des 4 projets d'aménagements du GPM.

Nous aurons l'occasion de soulever à nouveau ces problèmes au cours de l'enquête publique relatives à ces 4 projets à la fin de 2018 avec, nous l'espérons, des éléments nouveaux.

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Lors de la séance du CODERST du 21.12.2017, ont été présenté 2 projets d'AP. Le premier projetant de déroger aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour présence de pesticides sur le réseau public d'adduction alimenté par 1 captage situé sur la commune des Fontaines d'Ozillac.

Un deuxième projet d'AP porte sur un 2è captage situé sur la commune de Sainte-Lheurine près de Jonzac et ce pour les mêmes raisons que la 1ère commune.

Il s'agit en fait d'une pollution à l'Atrazine (pesticide utilisé par les viticulteurs et interdit d'utilisation depuis 15 ans. Il est précisé que cette pollution affecte l'alimentation en eau de 8 communes du sud du département au total.

L'ARS précise que la réalisation d'un nouveau centre de traitement des eaux issues des 2 captages concernés nécessitant 3 ans de travaux, elle ne voit pas d'autre possibilité que de déroger à la réglementation sur les pesticides dans l'eau et que les quantités relevées sont de toute façon inférieurs aux valeurs limites.

Aucune mesure de substitution n'est prévue pour pallier cette situation et offrir aux populations concernées une eau potable et aucune obligation d'information du public ne sera finalement reprise dans l'arrêté préfectoral.

Seuls les représentants de la Fédération de Pêche et NE17 se sont opposés à ce projet d'arrêté. Nous avons rencontré les représentants de l'ARS et du Syndicat des Eaux pour organiser des réunions d'information du public, mais sans succès.

Nos finances

Nos ressources 2017

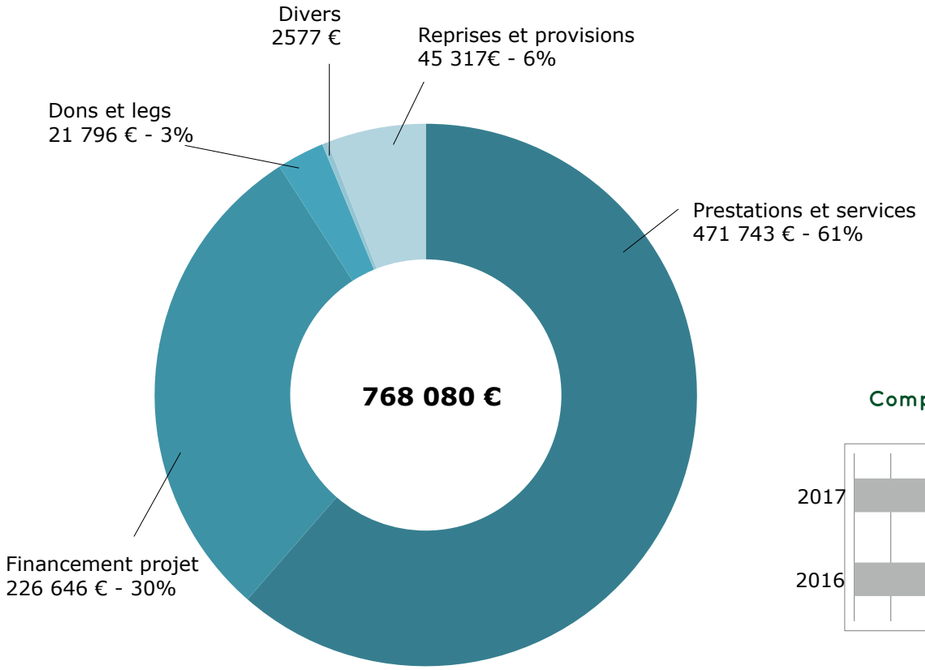

Comparaison ressources 2016 et 2017

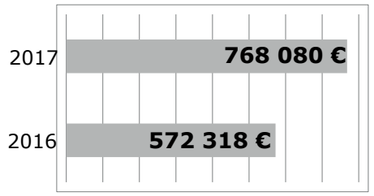

Nos charges 2017

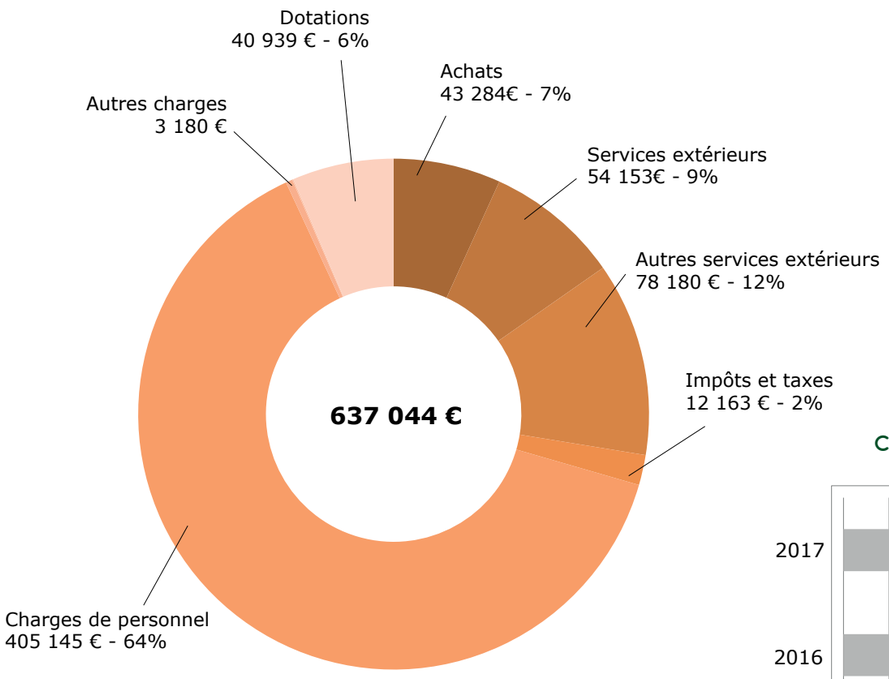

Comparaison charges 2016 et 2017

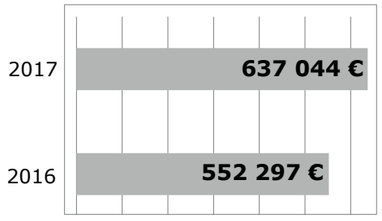

Bilan comptable 2017

BILAN 2017

BILAN ACTIF	Net en € au 31/12/2017	BILAN PASSIF	Net en € au 31/12/2017
Matériel, véhicule et logiciel	51517	Report à nouveau	269 127
		Résultat de l'exercice	131 035
		Subventions d'équipement	6 330
		Provision pour risque	30 097
Actif immobilisé	**51 517**	**Fond associatif**	**436 589**
Stocks	3 926		
Créances	443 888	Emprunts et dettes	115 300
Banques	52 558	Banques	0
Actif circulant	**500 372**	**Dettes**	**115 300**
TOTAL	**551 889 €**	**TOTAL**	**551 889 €**

NATURE ENVIRONNEMENT 17

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

Agence de l'eau Adour-Garonne

Union européenne

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER

la Charente Maritime

ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

LISEA – Ligne SEA Tours - Bordeaux – Fondation Biodiversité

Fondation LÉA NATURE Jardin Bio – Sous l'égide de la Fondation de France

CREN Poitou-Charentes

Rochefort Océan – Communauté d'agglomération

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Centre d'Études Biologiques de Chizé

GRAINE

cyclad – Tous les déchets ont de l'avenir

Fédérations

France Nature Environnement – Membre

Poitou-Charentes Nature

Membre du réseau des Réserves Naturelles de France

Nature Environnement 17
2 avenue Saint Pierre - 17 700 Surgères
www.nature-environnement17.org